

Crise du coronavirus : pour un partage équitable des traitements

Public Eye



Raphaël de Riedmatten

Grâce à vous!

Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres et donateurs.

Si vous êtes déjà membre, nous vous en sommes très reconnaissants. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances.

Si vous n'êtes pas encore membre, nous vous invitons à adhérer à Public Eye ou, pour en savoir plus sur notre travail, à commander gratuitement un abonnement à l'essai sur publiceye.ch/membres

Cotisation-abonnement
75 fr. par an/Membre-soutien 240 fr.

Public Eye

Pour une solidarité sans frontières

Lausanne, le 3 avril 2020. Jamais auparavant, l'immédiateté de notre monde globalisé ne m'avait donné l'impression de vous écrire d'un lointain passé. Qui oserait prédire quel sera l'état de la pandémie du coronavirus lorsque ce numéro vous parviendra ? Face à la leçon d'humilité que nous donne le coronavirus, il serait aussi présomptueux d'affirmer que le monde d'après sera forcément différent.

Mais, d'abord, nous devons tout faire pour atténuer les conséquences cette crise. En réponse à l'urgence sanitaire, il s'agit de garantir un accès équitable aux traitements et aux vaccins contre le COVID-19 en cours de développement. L'enjeu est crucial, surtout pour les pays les plus défavorisés qui ne disposent pas d'un système de santé de pointe, ni des moyens pour faire face à la pandémie.

Cela fait des années que Public Eye souligne les limites du modèle d'innovation actuel qui n'est pas adapté aux traitements peu rentables, comme les vaccins. Avec une large coalition d'ONG actives dans le domaine de l'accès aux médicaments, Public Eye a lancé à la fin mars un appel aux pays membres de l'OMS pour que les tests diagnostiques, les traitements et les vaccins en cours de développement soient mutualisés au niveau international – et mis le plus rapidement possible à disposition de tous les pays et des populations qui en ont besoin à des conditions abordables.

Face à la gravité de la situation, les géants de la pharma doivent renoncer à leurs droits exclusifs sur des traitements essentiels, et les États qui les hébergent, comme la Suisse, doivent cesser de les surprotéger. C'est là le seul moyen pour lutter, efficacement et ensemble, contre cette pandémie. Des milliers de vies sont en jeu. Alors, j'ose croire avec vous que l'incroyable élan de solidarité sans frontières qui semble se dessiner parviendra à mettre de côté, au moins pour un temps, la recherche du profit à tout prix et les réflexes de replis nationalistes.

En cette période incertaine, l'équipe de Public Eye poursuit son travail depuis la maison, avec toujours autant d'acharnement, et compte plus que jamais sur votre fidèle soutien et votre solidarité.

R. de Riedmatten

Ensemble contre le COVID-19

Face à la menace du coronavirus, des traitements et vaccins efficaces doivent être mis à la disposition du monde entier aussi vite que possible et à un prix abordable. Plaidoyer pour une mise en commun des ressources! ▶ p. 4

Également dans le domaine de la pharma

Maladies rares : comment les multinationales ont découvert la poule aux œufs d'or. ▶ p. 34

Kolmar en Libye

Le conflit armé qui déchire la Libye a vraisemblablement été financé par la contrebande de diesel. Enquête en eaux troubles sur un négociant de pétrole domicilié à Zoug et sur un réseau libyo-maltaï dont des membres sont aujourd'hui traduits en justice. ▶ p. 11

Des négociants dans le viseur de la justice

Les géants suisses du négoce Trafigura et Vitol sont aussi visés par l'enquête sur le scandale « Lava Jato » au Brésil. Entretien avec le procureur Marcelo Ribeiro de Oliveira. ▶ p. 20

Là où nos bananes poussent

Le géant Chiquita pilote ses activités européennes depuis la Suisse. Reportage en Équateur sur les conditions de production, au cœur des plantations de bananes. ▶ p. 24

Pesticides : un marché multimilliardaire

En collaboration avec la cellule d'enquête de Greenpeace UK, nous avons analysé les bénéfices que les multinationales de l'agrochimie enregistrent en vendant des pesticides extrêmement dangereux. Un tableau peu appétissant. ▶ p. 30



« Personne ne sait ce qui nous attend » : une femme portant un masque cousu main se tient dans l'entrée de sa maison dans une banlieue de Buenos Aires, en Argentine. Mars 2020.



Quel accès aux (futurs) traitements du COVID-19 ?

À l'heure où nous écrivons ces lignes, il n'existe aucun traitement spécifique ou vaccin contre le COVID-19, du nom de ce coronavirus qui met le monde sens dessus dessous. Si la recherche s'active sur différents fronts, une question cruciale se pose : ces produits seront-ils accessibles partout dans le monde une fois leur efficacité avérée ? Au vu des pandémies passées et des forces en présence, on peut en douter, même si la recherche est massivement soutenue par le secteur public. Des solutions existent pourtant afin d'assurer une répartition équitable et des prix abordables.

PATRICK DURISCH

En juin 2009, alors que la menace de pandémie grippale planait et qu'une foire d'empoigne se jouait entre pays pour garantir les besoins nationaux en vaccins, *Public Eye* (alors encore *Déclaration de Berne*) titrait en une de son magazine : « À qui appartient le virus de la grippe A (H1N1) ? ».¹ Même si les pandémies du COVID-19 et de la grippe porcine se distinguent à bien des égards, une question similaire s'impose aujourd'hui : qui va garantir un accès équitable à ces traitements alors que plus de 150 pays sont touchés par le COVID-19 ?

Si la priorité actuelle est logiquement aux mesures visant à freiner la transmission du coronavirus, des solutions thérapeutiques ou prophylactiques sont en cours de développement. Il est clair que les capacités de production, forcément limitées, ne pourront pas couvrir l'ensemble des besoins, du moins dans un premier temps. Onze ans après la grippe porcine, nous disposons toutefois de mécanismes permettant de mieux faire face à cette situation. À une condition : tous les acteurs, États comme pharmas, doivent jouer le jeu ! Les réflexes de préférence nationale et de profit à court terme ne peuvent pas l'emporter.

Nous vous proposons ici un tour d'horizon des solutions, existantes ou à envisager, afin de permettre un accès équitable aux futures mesures thérapeutiques

contre le COVID-19. Il est impératif d'agir sans attendre, car de nombreuses vies sont en jeu.

Tirer les enseignements des pandémies grippales

En 2009, lors de la crise du H1N1 (ou grippe porcine), on assistait déjà à une véritable course aux vaccins, sur fond de capacités de production qui, selon les projections d'alors, étaient insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins au niveau mondial. Tirant les leçons de la précédente menace liée à la grippe aviaire (H5N1, 2005–2007), les pays riches, dont la Suisse, avaient constitué un important stock d'antiviraux. On se souvient du fameux Tamiflu de Roche, qui s'était par la suite révélé totalement inefficace pour ce genre de situation, entraînant d'énormes dépenses publiques, en fin de compte inutiles.

Ces mêmes États passaient en 2009 des précommandes auprès de producteurs de vaccins contre le H1N1, dont Novartis, alors que ceux-ci n'étaient pas encore homologués. Pour la Suisse : 13 millions de doses destinées à couvrir 80 % de la population, pour un coût total de 84 millions de francs. Il s'agissait de pouvoir couvrir ses propres besoins nationaux face à une pénurie programmée. Alors que le chacun pour soi régnait en maître, les pays du Sud et de l'Est n'ont eu que des miettes, voire rien

du tout. Heureusement, les répercussions de cet égoïsme ont été limitées, car la pandémie H1N1 s'est finalement révélée beaucoup moins virulente que prévue.

Bien que les éléments contextuels pour la production d'un vaccin soient très différents entre la grippe et le coronavirus, de tels comportements sont toujours à l'œuvre aujourd'hui. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler la tentative, début mars, du président des États-Unis, Donald Trump, de faire main basse sur un laboratoire allemand, CureVac, développant un vaccin contre le COVID-19, afin de s'assurer de son exclusivité future pour le marché états-unien ! Cette opération a provoqué l'ire des autorités allemandes et européennes, qui sont intervenues pour la faire capoter, malgré le milliard de dollars mis sur la table par Trump. La question de la préférence nationale reste plus que jamais d'actualité, et elle va se renforcer au fur et à mesure du lancement, en quantités inévitablement limitées, de traitements ou vaccins contre le COVID-19. Il est par conséquent nécessaire d'adopter des mesures fortes et concertées afin de garantir l'accès pour tous et toutes, en évitant les écueils des crises passées.

Mettre à profit le cadre international existant

Contrairement à 2009, la communauté internationale dispose aujourd'hui d'un mécanisme international dont elle peut s'inspirer : le cadre de préparation en cas de grippe pandémique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Adopté en 2011, il a pour objectif d'améliorer la riposte à une telle crise par la mise en place de règles claires concernant l'échange de virus à potentiel pandémique et le partage des avantages en découlant. Âprement négocié entre les États membres, notamment autour de la question des brevets, ce cadre permet une répartition *a minima* des traitements ou vaccins.

Auparavant, les compagnies pharmaceutiques bénéficiaient d'un accès totalement libre au réseau de laboratoires de l'OMS, qui s'échangeaient en temps réel les souches virales. Des pharmas – dont Novartis – en profitaient pour déposer des brevets sur ce matériel viral sans en partager les avantages. Une pratique qualifiée de biopiraterie au sens de la Convention sur la biodiversité. Inquiets de ne pas avoir accès aux vaccins issus de l'échange de « leurs » virus, les pays les plus touchés par la grippe aviaire, l'Indonésie en tête, avait alors élevé la voix et demandé à l'OMS de mettre en place des règles plus contraignantes afin que les virus H5N1 ne soient pas indûment privatisés par les pharmas sans contrepartie.

Grâce à cet accord, les entités hors réseau de l'OMS sont tenues de contribuer financièrement pour accéder aux virus échangés. Elles doivent aussi négocier un contrat avec l'agence onusienne avant de pouvoir exploiter ces ressources, contrat comprenant notamment des obligations concernant le partage des produits qui en seront issus. À ce jour, 13 contrats de ce type ont été signés avec

les principaux producteurs, permettant de sécuriser environ 420 millions de doses de vaccins pandémiques – soit quatre fois plus que ce que l'OMS avait pu obtenir en 2009 – ainsi que 10 millions de boîtes de traitement antiviral. Les contributions financières s'élevaient à quelque 200 millions de dollars à la fin de décembre 2019, un montant permettant de renforcer les mesures de préparation à la pandémie dans des pays moins bien dotés et de cofinancer le réseau d'échanges de virus grippaux de l'OMS.

Si ce cadre ne concerne actuellement que les virus grippaux à potentiel pandémique, l'OMS et les États pourraient appliquer ses modalités à la pandémie du COVID-19. La communauté internationale pourrait ainsi décider d'un commun accord qu'un pourcentage des tests diagnostiques, des traitements et des vaccins COVID-19 produits par la pharma soit affecté par l'OMS aux pays qui en manquent, ou que celle-ci octroie des licences autorisant une production locale.

Garantir un retour sur investissement public

Lorsqu'on parle d'accès, la question du prix est centrale. Les États disposent de plusieurs leviers pour garantir que les futurs traitements ou vaccins COVID-19 soient commercialisés à un prix abordable. À commencer par le fait que les recherches sont rendues possibles grâce à un investissement public massif.

Le gouvernement des États-Unis, le plus généreux, a investi plus de 700 millions de dollars pour la recherche sur le coronavirus depuis la crise du SRAS en 2003, et il continue à cofinancer plusieurs projets en cours. L'Union européenne a également investi des millions d'euros dans le COVID-19 via son programme cadre de recherche Horizon 2020 (dont la Suisse bénéficie aussi), de partenariats public-privé ou de prêts de la Banque européenne d'investissement – sans parler des subventions nationales conséquentes pour soutenir l'effort de développement. La Suisse a dégagé 5 millions de francs dans le cadre d'un appel à projets de recherches sur le coronavirus via le Fonds national suisse (FNS), une première sous cette forme. C'est grâce à de tels financements publics que les compagnies pharmaceutiques peuvent mettre au point tests diagnostiques, traitements ou vaccins COVID-19.

Or, ces investissements publics ne sont assortis d'aucune conditionnalité concernant le prix final du produit. Résultat d'un tel système : le public paie, puis les pharmas déposent des brevets et imposent les prix. Nous payons ainsi les traitements deux fois, via l'impôt et les marges bénéficiaires que s'octroient les pharmas, lesquelles peuvent maximiser les profits sans obligation de rendre des comptes. Les États auraient pourtant les

¹ *Vers un développement solidaire*, n° 204, juin 2009



© Aaron Favila/AP/Keystone



moyens légaux d'imposer des conditions à leur financement, comme celle d'un prix abordable pour tout produit qui en sera issu. Mais faute de volonté politique, ils laissent faire, quitte à ce que cela porte préjudice à leur population.

Les États-Unis, par exemple, disposent dans leur législation d'une clause leur permettant d'intervenir si le prix d'un traitement mis au point grâce à des investissements publics engendre un problème d'accès. Celle-ci n'a toutefois jamais été actionnée dans le domaine pharmaceutique. Interpellé sur ce point par des membres du Congrès, en février dernier, le ministre de la Santé, Alex Azar, ne pouvait même pas garantir que les futurs traitements et vaccins contre le COVID-19 seraient abordables, malgré la participation financière conséquente des contribuables à leur développement.

Les États doivent inclure une clause d'accessibilité pour tous leurs financements, en se donnant les moyens d'agir au cas où la pharma profiterait de la situation pour gonfler les prix. Les traitements et vaccins issus de cette recherche doivent être considérés comme des biens publics, vu l'effort financier déterminant des gouvernements. Ces derniers doivent pouvoir exiger des prix raisonnables et la transparence. Fin mars, quelque 70 ONG et groupements de patients, dont Public Eye, ont interpellé les instances européennes en ce sens.

Mutualiser les technologies liées au COVID-19

Lorsqu'on aborde la question du prix et de la commercialisation de traitements ou de vaccins, la sacro-sainte propriété intellectuelle et l'obtention d'autres avantages commerciaux priment trop souvent sur l'intérêt public. Mais en raison de la crise majeure actuelle, des voix se font désormais entendre, jusque dans le camp libéral, pour diminuer les effets délétères des brevets.

En février, aux États-Unis, 46 membres du Congrès ont demandé au gouvernement de ne pas octroyer de licences exclusives aux compagnies développant des trai-

tements COVID-19 grâce aux fonds publics, car cela équivaldrait à leur accorder le monopole sans garantie d'un prix abordable en retour. Cette demande est toutefois restée vaine, d'autant que la pharma a par la suite montré sa puissance de feu en matière de lobbying dans le cadre du « pandemic bill » de l'administration Trump, qui s'élève à plus de 8 milliards de dollars (dont 3 milliards rien que pour les traitements ou vaccins). Toutes les clauses contraignantes touchant la propriété intellectuelle ou imposant un quelconque contrôle des prix ont été biffées. Le message est clair : les pharmas veulent garder une liberté de manœuvre totale et éviter tout précédent susceptible de rogner leurs marges bénéficiaires, crise mondiale du coronavirus ou pas.

On pourrait cependant aller beaucoup plus loin. Vu l'ampleur de la crise et le volume de financements publics en jeu, une mutualisation (« pool »), au niveau de l'OMS, des droits sur toutes les technologies utiles à la prévention, à la détection et au traitement du COVID-19 serait la solution à privilégier pour une riposte mondiale efficace.

Ce mécanisme permettrait de garantir l'accès et une répartition équitable des tests diagnostiques, médicaments, vaccins et équipements (masques, respirateurs, etc.) nécessaires à la lutte contre le COVID-19 à l'échelle mondiale. Jouant un rôle d'interface, l'OMS serait habilitée à redistribuer les droits de propriété intellectuelle (licences) ainsi que d'autres données nécessaires à la production et au déploiement rapides de ces technologies. Les besoins en traitements ou en vaccins pourraient ainsi être mieux comblés, au-delà des priorités nationales ou du pouvoir d'achat.

Le Costa Rica a introduit une demande formelle pour un tel pool auprès de l'agence onusienne. Plusieurs acteurs de la société civile, dont Public Eye, ont adressé fin mars une lettre ouverte aux États membres et à l'OMS soutenant la démarche costaricienne. Nous appelons à la mise en place sans délai de cette mutualisation des droits, avant que les premiers traitements ne soient homologués et que la foire d'empoigne ne commence.²



© Sylvain Cherkouli/AP/Keystone



© Sunday Alamba/AP/Keystone

Des licences obligatoires contre les prix excessifs

Si tous les mécanismes de redistribution et de garde-fous sur les prix mentionnés plus haut ne suffisent pas, ou ne sont pas encore en place, les États ont toujours la possibilité de recourir à la licence obligatoire pour les médicaments brevetés. Cet instrument, reconnu par le droit international, leur permet de lever temporairement le monopole d'un traitement afin de le produire eux-mêmes ou d'importer des versions génériques moins chères.

La crise du coronavirus est un cruel révélateur des carences du modèle d'innovation pharmaceutique.

En mars, le Chili et l'Équateur, mais aussi – de manière plus inattendue – des pays du G20 comme l'Allemagne et le Canada, ont d'ores et déjà pris des dispositions politiques pour faciliter l'octroi de licences obligatoires si les tests diagnostiques, traitements ou vaccins du COVID-19 devaient s'avérer hors de prix ou en quantité insuffisante. Alors qu'il n'avait jamais franchi ce pas, Israël a récemment menacé de recourir à une version générique de l'antirétroviral Kaletra d'AbbVie, l'un des traitements potentiels contre le COVID-19 (*lire page 9*), bien que ce dernier soit encore sous brevet jusqu'en 2024. Cette démarche, qui équivaut de fait à une licence obligatoire, a immédiatement porté ses fruits, puisque la société états-unienne a autorisé Israël à importer un générique malgré le brevet en vigueur.

D'autres pays s'inspireront-ils de ce précédent ? Va-t-on assister à une succession de licences obligatoires liées aux traitements COVID-19, même dans des pays riches longtemps réfractaires à cet instrument ? Cela dépendra de la volonté des pharmas de fixer un prix raisonnable et de garantir un approvisionnement équitable.

Récompenser l'intérêt public, pas les monopoles de rentes

La crise du coronavirus est un cruel révélateur des carences du modèle d'innovation pharmaceutique actuel, à commencer par les priorités de recherche. Malgré les appels du pied des gouvernements qui investissent massivement pour lutter contre le COVID-19, Big Pharma a montré bien peu d'élan à se lancer dans la recherche et le développement de nouveaux traitements ou d'un vaccin. Un domaine trop peu rentable comparé aux maladies non transmissibles comme le cancer, où les perspectives de marges élevées et de longs traitements sont bien plus attrayantes.

À de rares exceptions près, les géants pharmaceutiques laissent les plus petites entreprises prendre les plus gros risques d'échecs. Ils savent que leur implication sera recherchée à un stade ultérieur, car ils sont les seuls en mesure de produire à très grande échelle. Du côté des géants suisses, Novartis n'est pas du tout impliquée (au-delà de donations, *lire pages 9 et 10*), ayant vendu en 2014 sa division vaccins à la société britannique GSK et ne possédant plus de laboratoire spécialisé dans les antiviraux. Seul Roche, l'un des leaders du marché des diagnostics, se démarque avec ses tests du COVID-19 ainsi que par sa mise à disposition de l'Actemra, en attendant son homologation (*lire encadré*).

La stratégie est bien rodée : attendre qu'un traitement fasse ses premières preuves avant d'entrer dans la course, si besoin en rachetant les fruits de la recherche à grands renforts de milliards. Elle n'est pas spécifique au COVID-19, mais s'observe aussi dans bon nombre d'autres domaines comme les maladies rares (*lire page 34*) ou le cancer. Le mal est profond : ce sont les droits mo-

² Pour en savoir plus, lire notre communiqué de presse à ce sujet sur publiceye.ch/medias

nopolistiques et les perspectives de profits qui stimulent en premier lieu l'implication des pharmas, pas les besoins et priorités de santé publique.

Comment expliquer, sinon par le désintérêt des pharmas une fois la crise du SRAS passée, que nous n'ayons même pas un prototype de vaccin de coronavirus au moment d'affronter cette nouvelle crise, dix-sept ans plus tard ? Le gouvernement des États-Unis a pourtant investi 700 millions de dollars dans ce domaine, mais les instituts académiques ou autres start-up ne peuvent pas tout faire seuls, notamment lorsqu'il s'agit d'entrer dans les phases de tests plus avancées et (surtout) dans la production. Nous payons aussi le prix du désengagement des États dans la production de vaccins. Ces derniers doivent recouvrer la possibilité d'en produire eux-mêmes, ou d'en réquisitionner la production si la situation l'exige.

Nous payons aussi le prix du désengagement des États dans la production de vaccins.

Les brevets et les licences exclusives permettent aux pharmas de bénéficier d'un monopole et d'imposer des prix exorbitants pour des technologies développées grâce à des fonds publics. Ces derniers ne se limitent de loin pas au COVID-19. Dans un pays qui représente à lui seul 50 % du marché pharmaceutique mondial, le gouvernement des États-Unis injecte chaque année quelque 40 milliards de dollars pour l'innovation dans le domaine de la santé – plus de 500 milliards de dollars au cours des vingt dernières années. Ces fonds publics ont contribué au développement de chacun des 210 nouveaux médicaments homologués aux États-Unis entre 2010 et 2016, comprenant aussi de nombreux traitements contre le cancer ou des thérapies géniques contre des maladies rares (*lire page 34*).

Des études toujours plus nombreuses montrent que l'innovation ne naît plus vraiment dans les laboratoires des grands groupes pharmaceutiques, mais bien dans les milieux des start-up ou académiques. Est-ce un problème ? Oui, si l'on tient compte du fait que les géants pharmaceutiques justifient leurs prix astronomiques par la prise de risque (pourtant de plus en plus limitée) et de gros investissements en matière de recherche et développement, quand bien même les phases les plus risquées sont souvent menées par d'autres acteurs et grâce à des fonds publics. Dans la mesure où ces traitements sont essentiellement pris en charge par les assurances sociales, voire par les patient·e·s dans les pays où il n'existe pas de tels mécanismes, cette quête du profit maximum a un coût astronomique pour la société.

La crise comme un moteur de changement

La crise sanitaire sans précédent que nous vivons aujourd'hui doit inciter les différents acteurs à repenser le modèle d'innovation pharmaceutique. Si les États font leur part en injectant beaucoup d'argent public dans la recherche et le développement pour de nouveaux traitements, ils doivent aussi limiter les monopoles des entreprises afin d'éviter les abus que représentent les prix exorbitants et garantir l'accès. Cette possibilité doit être utilisée et étendue afin d'évoluer vers un système imposant un meilleur équilibre entre les intérêts privés et ceux de la société.

Les pharmas doivent aussi prendre leurs responsabilités, en s'efforçant de couvrir l'ensemble des besoins de santé publique (pas seulement ceux qui rapportent gros) et en appliquant des prix équitables et transparents, qui reflètent les investissements et les risques réellement consentis.

Fin mars, lors d'un point presse de la Fédération internationale des pharmas (IFPMA) sur les traitements COVID-19 en développement, le CEO de Roche, Severin Schwan, affirmait que « le coût n'est pas le problème, l'enjeu c'est la capacité et l'accès » (*Le Temps*, 19.3.2020). Nous le prenons au mot et veillerons à ce que tel soit bien le cas.

NOS RECOMMANDATIONS FACE À LA CRISE DU COVID-19 (ET AU-DELÀ) :

1. Un partage équitable des technologies médicales au niveau mondial qui tienne compte des règles mises en place lors des pandémies grippales
2. Une OMS habilitée à redistribuer les droits de propriété intellectuelle ainsi que tout ce qui est nécessaire à la production et à l'accès aux technologies COVID-19 partout dans le monde
3. Des contrats de financement public pour la recherche comprenant des conditionnalités sur le prix final du produit, avec possibilité d'intervenir si celui-ci n'est pas abordable
4. Le recours à la licence obligatoire lorsque l'accès aux produits brevetés n'est pas garanti, en raison d'un prix inabordable ou d'un approvisionnement insuffisant
5. Une réforme du modèle d'innovation pharmaceutique afin de répondre de manière satisfaisante aux priorités de santé publique

Recherche sur le COVID-19 : où en est-on ?

Différents acteurs s'activent sur de multiples fronts pour mettre au point un traitement ou un vaccin. À la fin de mars 2020, selon le registre de l'OMS, on dénombrait plus de 500 essais cliniques en tapant le mot-clé « COVID-19 ».

Parmi ces essais cliniques, beaucoup portent sur des traitements existants repositionnés afin de vérifier s'ils sont aussi susceptibles de freiner la transmission du coronavirus ou de diminuer la gravité de la maladie. D'autres concernent des recherches sur de futurs vaccins, menées par une vingtaine d'entités privées et publiques, souvent en partenariat. Une chose est sûre : un vaccin prendra plusieurs mois avant d'être disponible. Pour la vague pandémique actuelle, il faudra donc se tourner vers les traitements antiviraux ou symptomatiques, dont certains pourraient bientôt être commercialisés en cas d'efficacité.

Voici un aperçu de la situation à fin mars 2020. Pour une mise à jour continue, voir le site de l'OMS : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Traitements

- L'états-unienne Gilead semble mener le bal avec son **remdesivir (GS-5734)**. Ce nouvel antiviral, initialement développé pour contrer le virus Ebola et encore jamais homologué, a montré un potentiel d'inhibition du coronavirus en laboratoire. Cinq tests confirmatoires de phase III sont en cours. Son développement jusqu'à la phase II a été essentiellement financé par de l'argent public, dans le cadre de programmes contre l'Ebola. Ceci n'a pas empêché Gilead d'obtenir plusieurs brevets pour le remdesivir, dont quatre en Europe, qui sont aussi valables en Suisse. Il avait obtenu le statut de médicament orphelin aux États-Unis – un comble s'agissant d'un traitement contre une pandémie – avant que Gilead n'y renonce sous la pression de la société civile (dont Public Eye). Comme il devrait être l'un des premiers sur le marché dans sa catégorie, son prix risque d'être élevé. Des firmes en Chine et en Inde ont annoncé développer une version générique du remdesivir.
- Roche est également bien placée avec son immunosuppresseur **tocilizumab (Actemra®)**, initialement commercialisé pour des maladies inflammatoires auto-immunes. Selon une publication chinoise, cet anticorps monoclonal pourrait agir contre une réaction excessive du système immunitaire des malades dans des cas graves de pneumonies COVID-19. Il est notamment utilisé en Chine et en Italie – bien qu'il n'y soit pas encore homologué pour cette indication –, Roche ayant consenti à des dons conséquents de son produit. Le géant bâlois vient de lancer un essai clinique de phase III impliquant 330 participant-e-s afin de vérifier son efficacité. Si ce produit n'est plus sous brevet depuis 2017, il n'existe à ce jour pas de version (bio) générique. Une dose standard mensuelle d'Actemra (400 mg/20 ml) coûte environ 1000 francs en Suisse, et entre 400 et 800 dollars dans les pays émergents, renouvelable chaque mois pendant un an. Le français Sanofi et l'américain Regeneron sont sur le point de tester un traitement similaire, le **sarilumab (Kevzara®)**.
- Plusieurs médicaments antiviraux initialement utilisés contre le VIH/sida, l'hépatite C ou la grippe sont également testés pour le COVID-19. Parmi ceux-ci, l'association **lopinavir/ritonavir (Kaletra®)** de l'états-unienne AbbVie, déjà étudiée lors d'épidémies précédentes de coronavirus (SRAS, MERS), semblait prometteuse, mais les derniers résultats d'études menées sur 200 personnes gravement malades du COVID-19 à Wuhan (Chine) ne montrent aucun bénéfice par rapport aux soins standards. En outre, il est breveté dans certains pays, comme la Chine, et peut donc être assez cher. En Suisse, un traitement mensuel coûte environ 650 francs. Des génériques moins chers existent toutefois pour moins de 20 dollars par mois. Selon les premiers résultats de tests menés sur 340 patient-e-s à Wuhan et Shenzhen, c'est l'antigrippal **favipiravir (Avigan®)** de la firme japonaise Fujifilms qui semble prometteur parmi les antiviraux. Son brevet est échu depuis août 2019, et des génériques chinois existent. Il n'est pas homologué en Suisse.
- La presse a aussi beaucoup parlé de la **chloroquine**, cet antipaludéen découvert il y a plus de septante ans, parfois aussi utilisé pour des maladies auto-immunes. Selon une étude chinoise, un essai clinique mené sur plus de 100 malades hospitalisés a donné des résultats prometteurs. Plusieurs essais cliniques internationaux sont en cours, notamment aux États-Unis et en France, afin de confirmer son efficacité et sa sécurité dans le traitement du COVID-19. Son utilisation dans ce cadre divise le monde scientifique. En attendant et faute de traitements approuvés, le CHUV et plusieurs autres hôpitaux en Suisse administrent de la chloroquine à certains malades gravement atteints. De nombreuses sociétés produisent de la chloroquine dans le monde, dont Novartis (via sa branche générique Sandoz), la française Sanofi (Plaquenil®), l'allemande Bayer

(Resochin®) et l'israélienne Teva (qui contrôle le génériqueur suisse Mepha). Cette molécule n'est plus brevetée depuis longtemps, et donc peu chère – une boîte de 30 comprimés de Plaquenil® coûte quelques francs seulement en Suisse. Les producteurs peuvent toutefois être tentés de profiter d'une forte demande, déjà bien réelle, pour augmenter son prix. Ce scénario semble d'ailleurs se dessiner aux États-Unis avec le doublement du prix annoncé par un producteur. Novartis a décidé d'offrir jusqu'à 130 millions de doses de chloroquine d'ici à la fin mai, dès que son utilisation dans ce contexte aura été approuvée. D'autres fabricants envisagent de faire de même.

- Une autre piste sérieuse est l'utilisation de **sérum de personnes convalescentes** du COVID-19, aussi appelée « thérapie d'anticorps passive », qui peut s'avérer une bonne solution prophylactique ou de traitement précoce de malades. Cette pratique est utilisée de longue date, comme par exemple lors des pandémies de grippe de 1918 et 2009. Comme chaque épidémie virale est différente, des études sont en cours.

L'OMS a annoncé mi-mars le lancement d'un essai clinique global baptisé « SOLIDARITY trial » afin de comparer ensemble, plutôt qu'individuellement, les traitements

potentiels principaux contre le COVID-19. Ceci permettra de déterminer lequel est le plus efficace et en quelles circonstances. La Suisse a accepté de participer à cette initiative bienvenue, aux côtés de neuf autres pays (auxquels d'autres viendront probablement s'ajouter).

Vaccins

Une vingtaine de sociétés privées et entités académiques sont impliquées dans la course au vaccin. La recherche la plus avancée est menée par la firme américaine Moderna, qui a démarré, le 16 mars dernier dans un délai record (42 jours après l'identification du virus), le premier essai clinique sur l'être humain d'un potentiel vaccin COVID-19 aux États-Unis. D'autres suivent de près, mais sont toujours en phase préclinique, dont l'allemande CureVac ainsi que les géants pharmaceutiques Johnson & Johnson (USA), GlaxoSmithKline (Royaume-Uni), Pfizer (USA) et Sanofi (France).

Les deux plus importants bailleurs de fonds pour toutes ces recherches sont le gouvernement des États-Unis et le Coalition for Epidemic Preparedness Innovations (CEPI), un partenariat public-privé créé en 2017. Basé en Norvège, il finance huit projets menés par des entités publiques (comme l'Institut Pasteur) ou privées. La biotech Alpha O-Peptides, basée en Suisse, travaillerait également à un vaccin.





DIRTY OIL



Contrebande de gasoil libyen : un négociant suisse navigue en eaux troubles

En Libye, un pays déchiré et exsangue depuis la chute du colonel Kadhafi, la contrebande de carburants enrichit des groupes criminels internationaux, qui ont des connexions jusqu'en Suisse. Début mars, Public Eye et TRIAL International ont révélé qu'entre 2014 et 2015, le négociant zougois Kolmar Group SA a fait affaire avec un puissant réseau dont les principaux acteurs sont aujourd'hui devant la justice italienne. Notre enquête au long cours, entre la Suisse, Malte et la Sicile.

AGATHE DUPARC, MONTSE FERRER ET ANTOINE HARARI

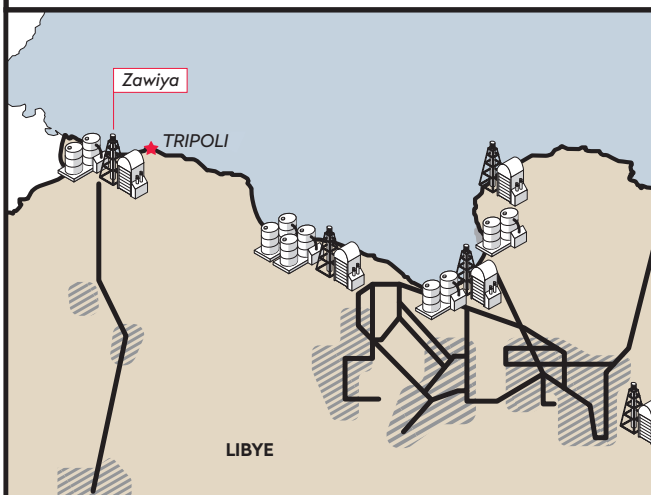
Nous sommes le 18 avril 2018. Un sommet international consacré à la lutte contre le vol et la contrebande de pétrole et de carburants vient d'ouvrir ses portes dans un grand hôtel à Genève. À la tribune, un homme à la barbe finement taillée prend la parole. Il s'agit de Mustafa Sanalla, le président de la NOC « occidentale » (National Oil Corporation), la compagnie pétrolière nationale libyenne, basée à Tripoli. Dans un pays coupé en deux et en proie à une guerre civile endémique, cette institution est la seule habilitée à signer des contrats pour l'exportation du brut libyen. Elle détient par ailleurs le monopole sur l'importation et l'exportation de produits pétroliers.

Le haut fonctionnaire libyen ne rate jamais l'occasion de dénoncer les tentatives de la NOC « orientale » de Benghazi pour exporter des volumes de pétrole brut sans l'accord de Tripoli. Cette branche rivale est aux ordres du

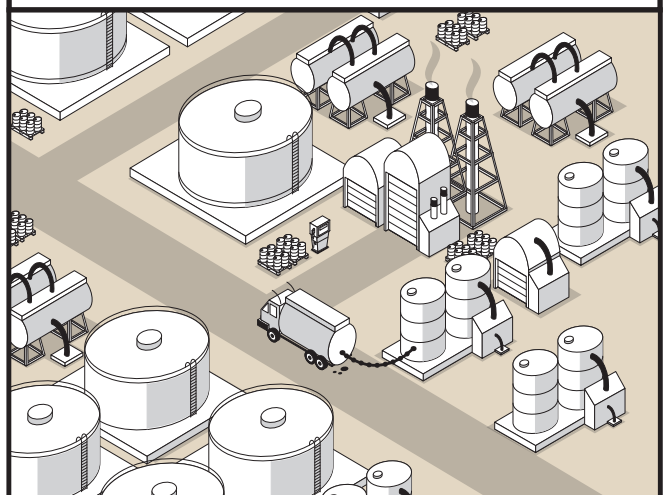
maréchal Kalifa Haftar qui, depuis avril 2019, a lancé une offensive contre le gouvernement dit d'« union nationale » (GNA) de Favez al-Sarraj, basé à Tripoli, seul organe exécutif reconnu par la communauté internationale.

Mais ce jour-là, Sanalla est venu parler de la contrebande de carburants qui, dit-il, « saigne l'économie libyenne et prolonge le conflit armé ». « Je n'éprouve aucun plaisir à être ici, parmi vous, comme le représentant d'un pays où la contrebande de carburants est aussi répandue, et où les trafiquants peuvent devenir incroyablement riches au détriment des citoyens libyens ordinaires qui eux respectent la loi », lance-t-il devant un parterre d'expert-e-s. Selon ses estimations, entre 30 et 40 % des carburants produits sur place ou importés sont soit volés, soit revendus en contrebande dans les pays frontaliers ainsi qu'en Europe. Ce qui représenterait chaque année un manque à gagner de

La Libye possède l'une des plus grandes réserves de pétrole d'Afrique. L'accès à l'or noir est au cœur de la guerre civile qui déchire le pays.



Le conflit est en partie financé par la contrebande de gasoil subventionné. Point de départ de ce trafic : Zawiya, la principale raffinerie du pays.



750 millions de dollars dans les caisses de l'État. « Imaginez ce qui pourrait être fait pour améliorer la vie des citoyens libyens ordinaires avec une telle somme : des hôpitaux, des médicaments, des écoles, des logements », interpelle Sanalla. Il souligne un point fondamental : « N'oubliez pas que s'il n'y a pas d'acheteur international pour le carburant libyen, il ne peut pas y avoir de contrebande. »

Un « acheteur international » nommé Kolmar

Mustafa Sanalla a raison de le dire : sans le concours des sociétés qui achètent ces produits pétroliers illégaux, leur offrant un débouché commercial à l'extérieur du pays, les réseaux criminels s'assécheraient. Il est toutefois très difficile de découvrir l'identité de ces entreprises qui opèrent dans un climat d'opacité.

Une enquête au long cours, menée en collaboration avec l'ONG TRIAL International, nous a permis de mettre en lumière le rôle joué par une société suisse bien connue du milieu : Kolmar Group SA. Du printemps 2014 à l'été 2015, ce négociant de combustibles et de biocarburants, qui a pignon sur rue à Zoug depuis 1997, a reçu plus d'une vingtaine de cargaisons de gasoil en provenance de Libye, totalisant quelque 50 000 tonnes, dans les entrepôts qu'il louait alors à Malte.

La société s'est fournie auprès d'un réseau d'individus au profil douteux : Fahmi Ben Khalifa – alias « Fahmi Slim » – condamné pour trafic de drogue en Libye, et ses partenaires Darren et Gordon Debono, des hommes d'affaires maltais. Nous avons retrouvé la trace de paiements pour plus de 11 millions de dollars de Kolmar vers une petite société maltaise alors contrôlée par Darren Debono.

Dès mars 2016, le groupe d'experts de l'ONU pour la Libye a identifié Fahmi Ben Khalifa comme étant à la tête de l'un des cartels de contrebande de carburants les plus actifs en Libye. À l'automne 2017, la Guardia di Finanza de Catane,

la police financière sicilienne, a démantelé la totalité de ce réseau. Fahmi Ben Khalifa, Darren et Gordon Debono, ainsi que sept autres personnes, sont aujourd'hui poursuivis pour « conspiration transnationale en vue de blanchir du gasoil d'origine illicite et fraude ». Leur procès, qui s'est ouvert à l'automne 2018, est toujours en cours à Syracuse. Le verdict devrait être connu en 2020. Les accusés encourent des peines pouvant aller jusqu'à vingt ans de prison.

Opération « Dirty Oil »

En janvier 2015, la Guardia di Finanza de Catane a lancé, dans le plus grand secret, une vaste opération qui pourrait servir de trame pour un nouveau James Bond. Nom de code : « Dirty Oil ». À l'époque, la crise migratoire fait rage. Fahmi Ben Khalifa est mis sous écoute pour son rôle présumé dans la traite d'êtres humains. Mais d'autres activités suspectes remontent à la surface. Les limiers italiens découvrent que le Libyen est en contact avec un certain Darren Debono, une vieille gloire du football maltais, officiellement reconverti dans le business de la pêche.

L'ancien joueur du Valletta FC a acheté en Sicile des téléphones satellitaires ultrasophistiqués pour le compte de ses sociétés, une bizarrerie pour quelqu'un qui se présente comme un patron pêcheur. Il contrôle plusieurs structures, dont deux entités domiciliées à Malte : Oceano Blu Trading Ltd et ADJ Trading Ltd. Il s'est associé au sein de cette dernière avec Fahmi Ben Khalifa. Des filatures en haute mer permettent d'établir que ses deux tankers pétroliers, le *Basbosa Star* et l'*Amazigh F*, naviguent régulièrement le long des côtes libyennes.

Dans la foulée, un autre Maltais est identifié : Gordon Debono, simple homonyme du footballeur, un businessman qui roule en Ferrari, se targuant de posséder un modèle de toutes les couleurs possibles. Sa petite société de trading, Petroplus Ltd, affrète deux navires,

Entre 2014 et 2016, la zone dans laquelle se trouve la raffinerie de Zawiya était contrôlée par le groupe armé al Nasr, aussi impliqué dans le trafic d'êtres humains.



En collaboration avec le réseau de contrebande de Fahmi Ben Khalifa, un ancien trafiquant de drogue.



le *Ruta* et le *Selay*, qui mettent aussi souvent le cap sur la Libye. Le trio a des complices en Sicile.

Une machine bien huilée

Les enquêteurs italiens ont décrit le *modus operandi* de ce réseau, qui prenait sa source à Zawiya, une ville côtière située à 45 km à l'ouest de Tripoli, où se trouve la principale raffinerie du pays. Fahmi Ben Khalifa, surnommé « le roi de Zawiya », agit alors de concert avec la brigade Shuhada al Nasr, censée protéger l'installation, mais qui touche un pourcentage sur les opérations de contrebande.

Le carburant – essentiellement du gasoil destiné à la consommation locale – est siphonné dans les cuves de la raffinerie, puis acheminé par camions jusqu'aux ports de Zouara et d'Abu Kammash. De petites embarcations de pêcheurs chargées de ces produits prennent ensuite la mer, puis se déchargent dans les tankers de Darren et Gordon Debono, qui attendent le long des côtes libyennes. Ces navires voguent alors au large de Malte ou en Sicile, certains déversant à leur tour leur cargaison dans des tankers pétroliers plus importants. La Guardia di Finanza a filmé et diffusé certains de ces transferts *ship-to-ship* (de bateau à bateau).

Ce trafic est très lucratif. Depuis la chute de Khadafi, les raffineries du pays tournent au ralenti et sont régulièrement prises en otage par des groupes armés. La Libye est contrainte d'importer une grande partie du carburant consommé sur place. Afin de rendre leur prix abordable à la population, ces produits sont massivement subventionnés – à hauteur de 10 % du PIB de la Libye, selon l'ONU. Les contrebandiers peuvent les racheter à bas prix et les revendre à l'extérieur du pays, en réalisant d'énormes marges.

En pistant les navires des Debono, les enquêteurs italiens ont pu établir qu'une société basée à Augusta en Sicile, Maxcom Bunkers SA, a été la principale destina-

taire de 82 000 tonnes de gasoil de contrebande. Ces produits ont été achetés pour 27 millions d'euros, alors que de tels volumes valaient 51 millions d'euros sur le marché européen. Selon nos calculs, ce produit était donc proposé au prix de 28 centimes d'euro le litre, au lieu de 53 centimes sur le marché officiel.

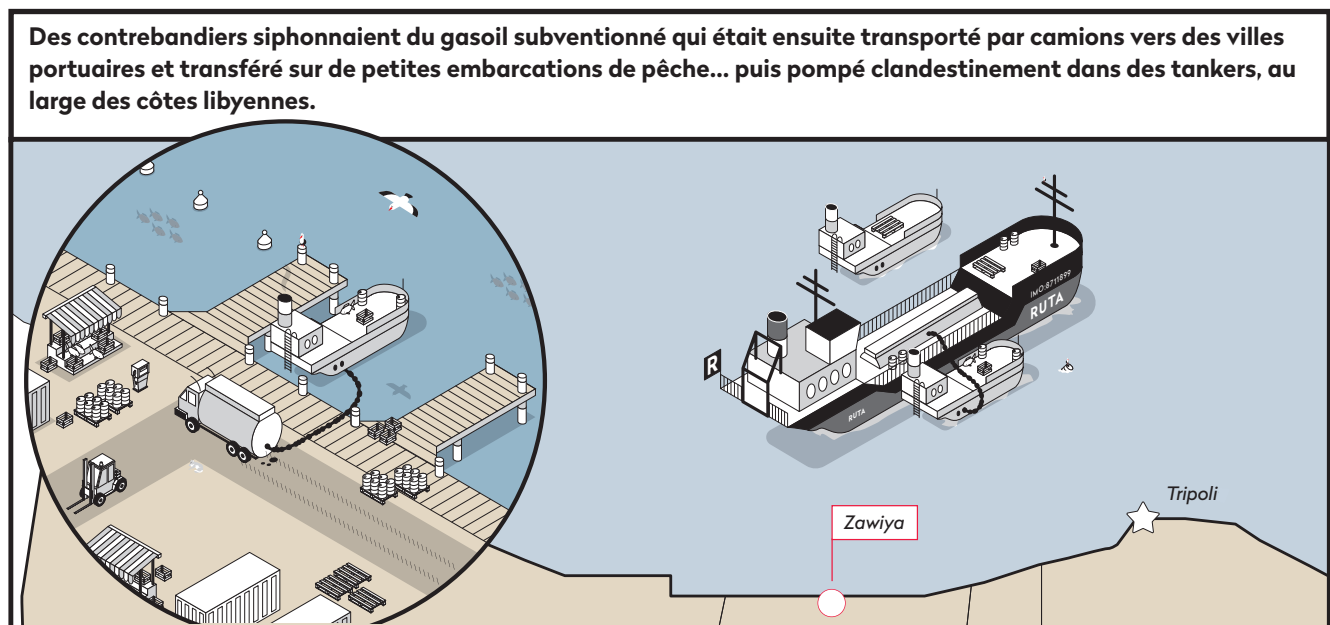
Kolmar passe à travers les gouttes

L'enquête « Dirty Oil » s'est concentrée sur les liens avec l'Italie et a couvert une période allant de juin 2015 à juin 2016. Un volet de l'histoire est ainsi resté dans l'ombre : les aventures de Kolmar à Malte, et les affaires réalisées par cette société zougoise avec le réseau Ben Khalifa dès le printemps 2014.

Le colonel Francesco Ruis, responsable de la Guardia di Finanza, confirme s'être un temps intéressé à la société zougoise, qui disposait d'un bureau à Milan. « À travers son activité de bunkering (approvisionnement des navires en carburants – n.d.l.r.) à Malte, Kolmar était un partenaire proche de Gordon et Darren Debono », confie-t-il, refusant toutefois d'en dire plus. « À l'époque, nous n'avons pas pu démontrer que les produits libyens achetés par Kolmar ont été écoulés en Italie, raison pour laquelle nous n'avons pas ouvert de procédure », ajoute une autre proche du dossier.

Au printemps 2018, le nom de Kolmar a toutefois été mentionné dans les médias en lien avec ce trafic. Trois journalistes de l'Investigative reporting project Italy (IRPI) publient une enquête détaillant l'opération « Dirty Oil », qui s'est accélérée au lendemain de la mort de Daphné Caruana Galizia. Il s'agit alors de rendre hommage à cette journaliste maltaise, assassinée le 16 octobre 2017 dans l'explosion de sa voiture piégée, en creusant certains dossiers brûlants qui étaient sur son radar.

C'est ainsi qu'au détour d'un paragraphe et sans plus de précisions, on apprend que Kolmar louait un



entrepôt pétrolier à Malte, dans lequel « au moins un des tankers du groupe Debono a déversé sa cargaison de carburant de contrebande ». Les journalistes font état de « paiements substantiels » effectués par Kolmar vers « une des compagnies de Darren Debono » et qui, écrivent-ils, ont été analysés par la police italienne. Sollicitée, la société zougoise n'avait alors pas réagi.

Les paiements suspects de Kolmar

Nous sommes parvenus à exhumer ces « paiements substantiels ». Une source maltaise bien informée nous a transmis la copie du relevé bancaire d'Oceano Blu Trading Ltd, l'une des sociétés liées à Darren Debono, qui avait ses comptes à la Banif Bank Malta. On y découvre qu'entre le 18 juin et le 22 juillet 2015, Kolmar a effectué onze versements totalisant plus de 11 millions de dollars vers cette petite structure enregistrée à San Gwann, dans les faubourgs de la capitale maltaise. Le motif de ces transferts et l'identité de la banque d'où ils proviennent ne sont pas indiqués.

Durant leur enquête, les policiers ont identifié Oceano Blu Trading Ltd comme étant l'une des principales sociétés utilisées par le réseau Fahmi Ben Khalifa. Ce qui renforce l'hypothèse que les 11 millions de dollars versés par Kolmar correspondent à l'achat de cargaisons de carburant libyen auprès de ce réseau.

Un nouveau business à Malte

Malte a toujours été un lieu stratégique pour les compagnies qui font commerce de produits pétroliers en Méditerranée. La petite île se situe au carrefour de plusieurs routes maritimes, et ses entrepôts pétroliers sont très convoités. Kolmar s'y est installée en 2012, démarrant alors un nouveau business. À Malte, la firme zougoise louait des cuves de stockage de gasoil dans les entrepôts souterrains de Ras Hanzir et Has Saptan. Elle proposait des

services de *bunkering*, soit l'approvisionnement en gasoil maritime des navires-citernes, sortes de stations-service flottantes faisant la navette entre le port et le large pour permettre aux navires de passage de faire le plein. Elle faisait aussi du *blending*, une pratique consistant à mélanger des carburants afin d'en modifier la qualité.

Plusieurs sources maltaises qui travaillent dans ce secteur ont assisté à l'ascension de Kolmar sur l'île. Elles n'ont accepté de témoigner que sous couvert d'anonymat, tant le dossier est sensible. « Kolmar alimentait en carburant les navires, mais cette activité n'était pas assez rentable en raison du nombre élevé de concurrents. Du coup, leurs entrepôts à Malte sont aussi devenus le lieu pour stocker et mélanger les produits pétroliers libyens de contrebande », affirme l'une d'elles. Le but de ces mélanges : « dissimuler la provenance des produits venant de Libye », selon cette même source.

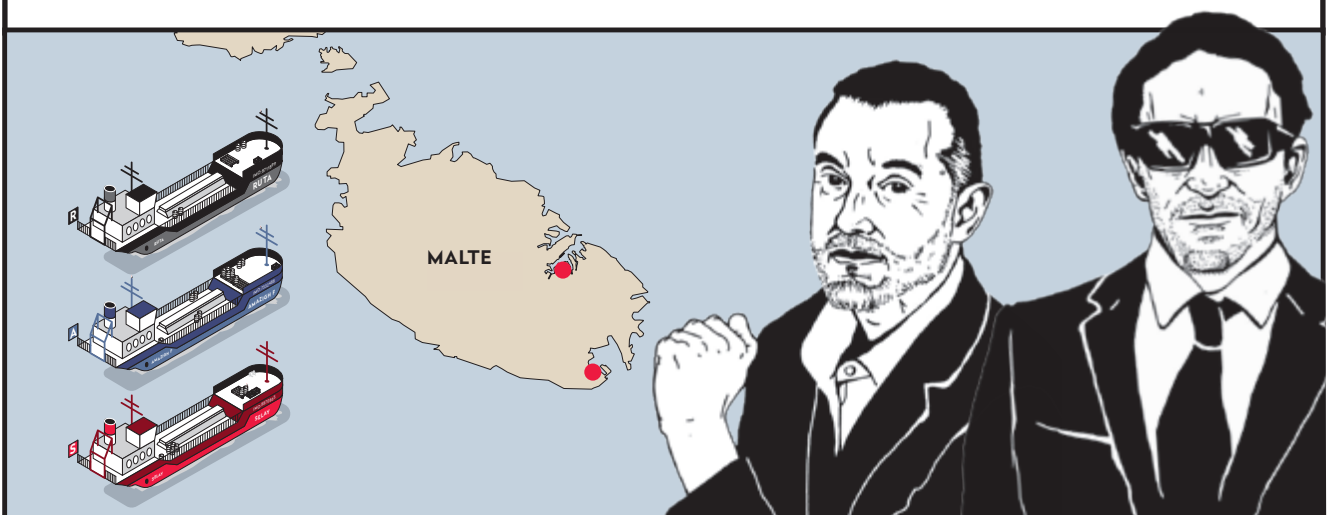
« La contrebande de carburants en provenance de Libye via Malte s'est intensifiée entre fin 2013 et début 2014, puis a culminé en 2016 », explique un autre observateur. « Il y a eu deux phases : d'abord les produits pétroliers étaient déversés dans les entrepôts à Malte, puis le trafic s'est déplacé au large de Malte, à la limite des eaux territoriales maltaises (...) avec des transferts de bateau à bateau », ajoute-t-il. C'est durant la première phase, à partir du printemps 2014, que Kolmar s'est illustrée.

Nous nous sommes rendus à Malte, où la société zougoise a pu opérer en toute tranquillité pendant plus d'un an, alors que le réseau Ben Khalifa n'était pas encore dans le viseur des enquêteurs italiens ou de l'ONU.

Promenade au duc-d'Albe de Ras Hanzir

L'endroit ne paie pas de mine. Une petite embarcation à moteur vient de nous déposer sur un quai plutôt délabré, où quelques pêcheurs ont jeté leurs lignes à l'eau. D'habitude,

Nous avons suivi les déplacements de trois tankers affrétés par deux figures clés du réseau, l'ancien footballeur professionnel Darren Debono et Gordon Debono, un grand amateur de Ferrari.



les touristes empruntent un *water taxi* pour se balader le long du port de Grand Harbour, le havre naturel qui borde la péninsule de Xiberra, où est située La Valette, la capitale de Malte – et se délecter du paysage enchanteur. Nous avons demandé à bifurquer vers les installations portuaires et industrielles, où de vieux navires rouillés sont à quai. Nous voulons localiser l'entrepôt de Ras Hanzir, et surtout comprendre à partir de quel endroit celui-ci est alimenté.

Nous y sommes. Sous le regard intrigué des pêcheurs, nous prenons des clichés d'une avancée sur pilotis permettant aux navires de s'amarrer pour décharger leur cargaison dans les cuves de Ras Hanzir, ou pour s'y approvisionner. Ce type d'installation porte le doux nom de duc-d'Albe ou *dolphin* en anglais.

D'octobre 2012 à décembre 2015, Kolmar était le maître incontesté des lieux. Après avoir remporté plusieurs appels d'offres, la compagnie zougoise louait les huit citernes de gasoil que compte Ras Hanzir, comme l'a officiellement confirmé Enemed Co Ltd, la société pétrolière étatique maltaise qui en est propriétaire. De juillet à décembre 2015, Kolmar occupait aussi les cinq citernes de gasoil de l'entrepôt souterrain de Has Saptan, situé près de l'aéroport. Pour obtenir ces informations, nous avons fait appel à Matthew Vella, un journaliste de *Malta Today*, qui a actionné la loi sur la transparence maltaise, le *Freedom of Information Act*.

Follow the ships

Ces informations nous ont permis de retracer les allées et venues entre Malte et la Libye de trois tankers : l'*Amazigh F*, le *Ruta* et le *Selay*, les navires affrétés par Darren et Gordon Debono. Leurs déplacements depuis les côtes libyennes, entre juin 2015 et juin 2016, avaient déjà été épinglés par l'ONU, puis analysés par les enquêteurs de la Guardia di Finanza. Nous nous sommes

intéressés à une période antérieure : du printemps 2014 à décembre 2015 (date à laquelle Kolmar semble avoir cessé ses activités à Malte).

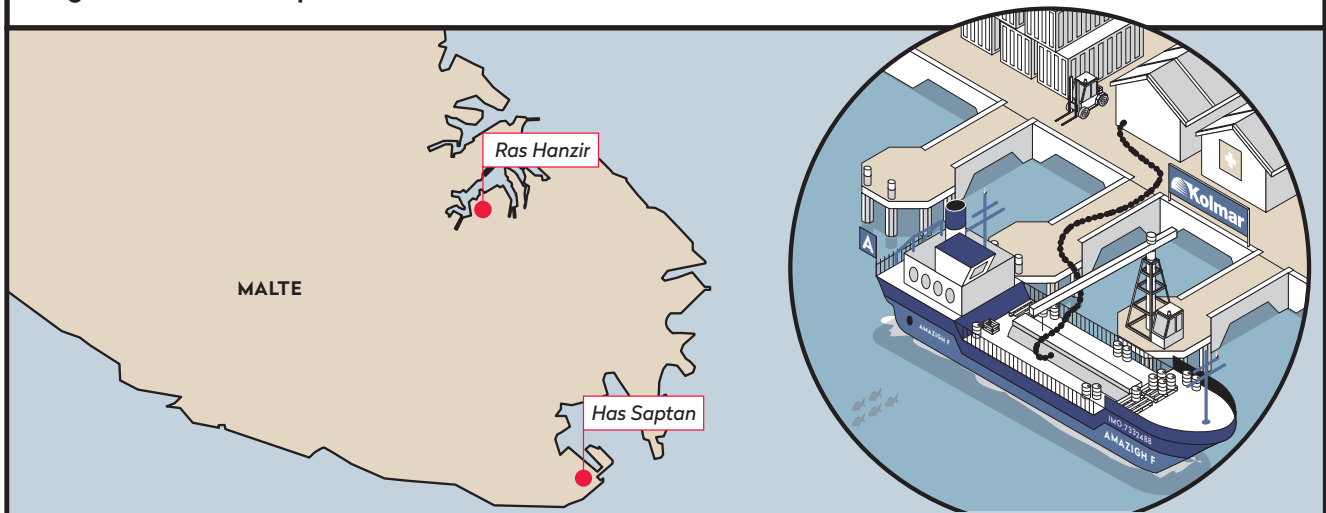
L'ONG américaine C4ADS, spécialisée dans l'analyse de données complexes, nous a aidés à traquer ces navires en utilisant l'AIS (*Automatic Identification System*). Ce système d'échange automatisé de messages entre bateaux par radio à très haute fréquence permet de connaître l'identité, le statut, la position et la route des navires se situant dans la zone de navigation. Le résultat est édifiant. Du 27 mai 2014 au 18 juillet 2015, le *Ruta*, l'*Amazigh F* et le *Selay* ont déchargé à 22 reprises leur cargaison aux ducs-d'Albe de Ras Hanzir (19 escales) et de Has Saptan (3 escales), alors que Kolmar était l'unique locataire de ces entrepôts de stockage. La société maltaise Enemed a confirmé qu'un total de 50 911 tonnes de gasoil ont été déversées dans les cuves du négociant zougois durant cette période.

Nous avons croisé ces livraisons avec les versements faits par Kolmar en faveur d'Oceano Blu Trading Ltd. La concomitance des dates est frappante. Entre le 15 juin et le 17 juillet 2015, l'*Amazigh F* et le *Selay* se sont amarrés à neuf reprises aux ducs-d'Albe de Ras Hanzir et de Has Saptan. Entre le 18 juin et le 22 juillet 2015, la compagnie zougoise a transféré plus de 11 millions de dollars vers la société de Darren Debono.

Des papiers en règle ?

Nous avons aussi découvert qu'afin d'importer du gasoil en provenance de Libye, le négociant suisse fournissait aux douanes maltaises une documentation en apparence complète, dont des certificats d'origine de la Tiuboda Oil Refining Company, la société de Fahmi Ben Khalifa. Les enquêteurs de « Dirty Oil » sont tombés sur ces mêmes certificats d'origine. Ils ont pu établir qu'il s'agissait de faux documents bricolés sur le scanner d'une société

Entre mai 2014 et juillet 2015, les trois navires ont déchargé leur cargaison à Malte à 22 reprises, dont 19 fois à Ras Hanzir. Ces entrepôts souterrains étaient alors loués par la société de négoce zougoise Kolmar Group AG.



maltaise, la World Water Fisheries, contrôlée par Darren Debono. Mais à l'époque où Kolmar était présente à Malte, les autorités maltaises les acceptaient sans tiquer.

« En dépit de sa provenance illicite de Libye, les douanes et la chambre de commerce libyo-maltese donnaient leur feu vert pour la réexportation du gasoil, soit par incompetence, soit parce qu'elles étaient impliquées dans l'escroquerie », estime un fin connaisseur de ces pratiques à Malte.

« Nationaliser » le gasoil

Le produit était en partie écoulé sur le marché local du bunkering, Kolmar alimentant des bateaux qui venaient faire le plein dans ses cuves, comme le système AIS nous a permis de le reconstituer. Le carburant de contrebande était aussi écoulé en Europe. « Notre hypothèse, c'est que comme Maxcom Bunker SA (la société sicilienne poursuivie par la justice italienne dans le cadre de l'opération Dirty Oil – n.d.l.r.), Kolmar a fait 'nationaliser' le gasoil à Malte, pour le revendre ensuite en Europe sans traçabilité possible », explique une source judiciaire italienne.

À qui ces produits ont-ils ensuite été revendus par Kolmar ? Notre enquête ne nous a pas permis de remonter toute la chaîne.

Silence radio

Sollicitée à plusieurs reprises durant notre enquête, Kolmar n'a pas répondu à nos questions, ni à celles posées par les journalistes du *Matin Dimanche*, du *Monde* et d'autres médias qui se sont fait l'écho de nos révélations. Après la publication en ligne de notre rapport, la société nous a toutefois demandé un droit de réponse par la voie de ses avocats (*publié ici page 19*). Public Eye maintient sa présentation des faits. Darren et Gordon Debono ainsi que Fahmi Ben Khalifa, tous trois contactés par le biais de leur avocat, n'ont

pas non plus donné suite à nos demandes. Les douanes maltaises ont quant à elles refusé de commenter une procédure en cours, soulignant toutefois qu'en présence de suspicion d'activités illicites ou de faux documents, le cas est toujours transmis à la police ou aux autorités compétentes.

« Le pillage des ressources de la Libye doit cesser »

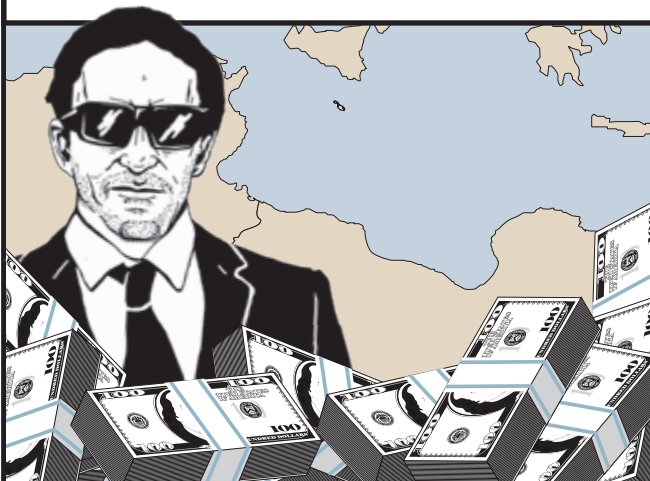
Au lendemain de nos révélations, la compagnie pétrolière nationale libyenne (NOC) a salué notre enquête « mettant en lumière cette pratique criminelle qui prive les Libyens de l'avenir prospère qu'ils méritent ». Pour son président Mustafa Sanalla, le cas Kolmar représente « la pointe de l'iceberg », alors que « des centaines de millions de dollars sont volés chaque année au peuple libyen par ceux qui font sortir illégalement des carburants du pays ». La NOC est déterminée à faire tout son possible pour que la population soit dédommée. « Nous voulons que toutes les personnes impliquées dans la contrebande soient traduites en justice. Le pillage des ressources de la Libye doit cesser. Cette enquête est un avertissement pour tous ceux qui y prennent part. »

Si une entreprise a acheté des matières premières volées à un pays en guerre en connaissance de cause, elle pourrait être reconnue coupable de pillage (ou de complicité de pillage), un crime de guerre selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le droit pénal suisse.

Des règles contraignantes pour les négociants

Cette affaire illustre la propension de certains négociants helvétiques à tirer profit des contextes les plus explosifs. Alors que la guerre civile faisait rage en Libye et que les groupes armés se disputaient le contrôle du secteur pétrolier, Kolmar n'a pas hésité à faire affaire avec une obscure structure maltaise, sans expérience dans le business pétrolier. La contrebande de gasoil

Au total, 50 911 tonnes de gasoil ont été déchargées dans les cuves de Kolmar. En été 2015, Kolmar a versé plus de 11 millions de dollars à une société de Darren Debono.



Fahmi Ben Khalifa, Darren et Gordon Debono doivent désormais répondre de leurs actes devant un tribunal italien. Kolmar pouvait-elle ignorer qu'elle traitait avec un réseau de contrebandiers ?



libyen était pourtant connue dans le milieu, tout comme le rôle joué par Malte dans ce trafic (*lire encadré*).

Afin d'empêcher que des sociétés suisses offrent, par négligence ou par complicité, un débouché commercial à des matières premières « sales », obtenues illégalement ou en violation de droits humains, il est impératif de les soumettre à des devoirs de diligence contraignants. L'Initiative pour des multinationales responsables représente une occasion unique de contraindre enfin les entreprises à évaluer les risques que présentent leurs activités à l'étranger et à prendre des mesures pour y remédier. Dans son « Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de

conflits ou à haut risque », l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a détaillé une telle procédure. Dans leur première version de 2010, ces lignes directrices ne concernaient que certains minerais de conflit. En 2015, le Comité de l'investissement de l'OCDE a décidé de les étendre à tous les minerais ainsi qu'au pétrole.

Si de telles dispositions non contraignantes étaient transposées dans le droit national suisse, grâce à l'adoption de l'Initiative pour des multinationales responsables, les dirigeants ne pourraient plus fermer les yeux, mais seraient tenus d'empêcher que leurs affaires ne contribuent à de graves violations des droits humains, telles que celles commises dans le contexte de la guerre civile en Libye. ■

Kolmar ou l'art de naviguer en eaux troubles



À l'époque où Kolmar a reçu plus de 50 000 tonnes de gasoil libyen, ni les experts de l'ONU ni la justice italienne n'avaient encore Ben Khalifa et ses partenaires maltais dans leur viseur. La société zougoise pouvait-elle pour autant ignorer qu'elle traitait avec un réseau de contrebandiers ?

Plusieurs éléments nous incitent à répondre par la négative, à commencer par la situation en Libye à l'époque des faits. À l'été 2014, la guerre civile a éclaté. Les infrastructures pétrolières sont régulièrement prises en otage par des groupes armés. Alors que la production de brut s'écroule, le pays est contraint d'importer de plus en plus de produits pétroliers raffinés et de réduire drastiquement ses exportations.

La dizaine de témoignages recueillis dans les milieux du trading pétrolier confirme que commercer avec la Libye était alors, et reste encore aujourd'hui, une activité à très hauts risques : « Depuis la chute de Kadhafi, acheter du gasoil libyen est une véritable prise de tête. Le risque est trop important, pas seulement au niveau de la contrebande. Si vous envoyez un tanker en Libye, vous n'avez aucune garantie qu'il puisse charger la marchandise à la date fixée, en raison notamment des combats. Immobiliser un navire coûte très cher. C'est

pourquoi les petites et moyennes sociétés ne peuvent pas se permettre de travailler en Libye. Seules les très grosses maisons de négoce peuvent s'y risquer », confie un trader genevois. « Les gros traders récupéraient les rares quotas officiels de la NOC en produits pétroliers, alors que le reste provenait d'activités de contrebande », ajoute-t-il.

« Un red flag absolu »

D'autres éléments auraient dû dissuader la société zougoise. Lors de l'opération « Dirty Oil », la Guardia di Finanza a découvert que le réseau Ben Khalifa écoulait les produits à des prix significativement inférieurs à ceux pratiqués sur le marché, ce qui constitue l'une des premières alarmes dans ce secteur. « Dans notre profession, tout rabais important doit automatiquement alerter. Un prix bas signifie toujours un risque élevé », explique un ancien employé d'une société de négoce.

« La Libye était à feu et à sang. C'était l'époque où les raffineries libyennes ne tournaient presque plus ou étaient endommagées. Le pays était importateur de produits pétroliers, pas le contraire, donc acheter du gasoil en provenance de Libye aurait dû être un *red flag* (voyant rouge) absolu », estime un banquier spécialiste du négoce.

« J'ai beaucoup de mal à imaginer qu'une banque puisse financer ce genre de transaction, surtout lorsqu'il s'agit de gasoil venant de Libye », ajoute l'ex-employée d'une société de négoce, qui a travaillé sur le marché des produits pétroliers en Méditerranée.

Quid de la banque qui a validé les versements de plus de 11 millions de dollars de Kolmar à Oceano Blu Trading Ltd ? Si les documents en notre possession ne nous permettent pas d'identifier cet établissement, deux sources nous ont indiqué que la société zougoise avait alors – et aurait toujours – ses comptes au Crédit Agricole Indosuez de Genève, où elle aurait bénéficié ces dernières années d'une ligne de crédit de 100 millions de francs.

Contacté, Crédit Agricole Indosuez (Switzerland) SA n'a pas souhaité confirmer ou infirmer ses relations avec Kolmar en raison du secret professionnel. La banque indique que tous ses financements « sont réalisés dans le strict respect des lois et réglementations des pays dans lesquels elle exerce ».

La BNF Bank plc (anciennement Banif Bank – Malta), qui abritait les comptes d'Oceano Blu Trading Ltd, nous a répondu que, « en raison de ses obligations de confidentialité », elle n'était « pas en mesure de répondre ».

Kolmar Group SA

2 avril 2020

Droit de réponse au rapport Public Eye / Trial international
publié le 1^{er} mars 2020

1. Kolmar Group SA s'est conformée aux procédures « *Know Your Customer* » qui sont usuelles pour cette branche dans ses transactions de gasoil libyen. Cette procédure inclut des sources internes et externes, y compris celles des banques de financement.
2. Kolmar Group SA n'a falsifié aucun document, ni n'a eu connaissance d'activités frauduleuses en relation avec le dédouanement du gasoil libyen. Kolmar Group SA n'a pas participé à l'émission ou à l'obtention des certificats d'origine ; lesdits certificats ont été remis à Kolmar Group SA par son vendeur qui a assuré le transport.
3. Bien que le nom de Fahmi Ben Khalifa figure sur certains certificats d'origine, cette personne était inconnue de Kolmar Group SA.
4. Kolmar Group SA commercialisait du gasoil libyen, et non du pétrole brut libyen. Kolmar Group SA n'effectuait pas de transactions en violation de sanctions internationales.
5. Kolmar Group SA a acheté du gasoil libyen et a payé pour le gasoil qu'elle a acheté au prix du marché – et non à des prix « significativement inférieurs » au taux du marché, ce qui, selon le rapport Public Eye / Trial International, serait un indice d'une activité de contrebande.
6. En 2014–2015, les opérations commerciales de Kolmar Group SA à Malte n'étaient en aucun cas centrées ou concentrées sur le gasoil libyen. Environ 90 % du gasoil acheminé à Malte ne provenait pas de Libye. En outre, par rapport aux volumes totaux de produits traités par le groupe Kolmar dans le monde, le gasoil d'origine libyenne ne représentait que 0,32 % du chiffre d'affaires consolidé.
7. Kolmar Group SA n'a jamais été impliquée dans des activités criminelles, et en particulier dans des opérations de contrebande. Kolmar Group SA n'a jamais été contactée ou interrogée par les forces de l'ordre, ni par les autorités judiciaires ou autorités de régulation dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure liée aux questions soulevées dans le rapport Public Eye / Trial International.



**« Avec les traders,
nous sommes prêts pour
la manière forte »**

L'opération anticorruption Lava Jato, qui agite le Brésil depuis 2014, a fait plusieurs fois escale en Suisse. La dernière remonte à novembre 2019, lors d'une spectaculaire double perquisition dans les sièges genevois de Vitol et de Trafigura dans le cadre de l'affaire Petrobras, la compagnie pétrolière du Brésil. Rencontre avec Marcelo Ribeiro de Oliveira, l'un des procureurs qui a demandé la collaboration judiciaire de la Suisse puisque, dénonce-t-il, les maisons de négoce ont refusé de collaborer.

PROPOS RECUEILLIS PAR ADRIÀ BUDRY CARBÓ (CURITIBA, BRÉSIL)

Le bâtiment n'est pas flambant neuf. Mais il faut bien loger les nouvelles têtes du Ministère public fédéral (MPF) de Curitiba. C'est ici, dans la capitale de l'État du Paraná, que démarrait il y a six ans ce qui allait devenir la plus vaste enquête anticorruption de l'histoire du Brésil. Lava Jato ou « lavage express », du nom de baptême choisi par le bureau de Curitiba dont deux découvertes ont permis de dévoiler un vaste réseau de blanchiment d'argent impliquant l'ancien cadre de la compagnie pétrolière d'État Petrobras Paulo Roberto Costa, et l'intermédiaire (doleiro) Alberto Youssef. Depuis, le MPF ne cesse de remonter les pistes, parfois jusqu'en Suisse, où il a demandé aux autorités de procéder à une double perquisition aux sièges genevois de Trafigura et de Vitol. Pour caser tous ceux qui instruisent le volet pétrolier de Lava Jato (60 personnes dont 15 procureurs), le MPF aura dû louer d'urgence le bâtiment adjacent à son siège de Curitiba. C'est ici que nous rencontrons le procureur Marcelo Ribeiro de Oliveira pour faire le point sur la procédure.

Lava Jato, ce sont 70 phases d'opérations depuis mars 2014. Comment les résumer ?

Nous nous sommes d'abord attaqués aux intermédiaires, les *doleiros*, puis à la direction des entreprises et aux politiciens qui les soutenaient. Cela nous a permis de remonter jusqu'à ceux qui monnaient les informations privilégiées : les négociants et leurs complices à l'interne. Il s'agit d'une corruption plus bureaucratique. À l'origine, vous aviez de grands bâtiments, des raffineries et un nombre réduit de contractants. Il était aisé de déceler que quelque chose se tramait. Avec les négociants, on est sur quelque chose de plus subtil. Vitol a par exemple signé quelque 1000 contrats avec Petrobras en un an. Les dommages sont importants mais il est impossible de le constater sans prendre du recul pour regarder l'ensemble. Pour imager, avec Lava Jato, on était initialement face à un hold-up ; on est désormais en train d'enquêter sur des milliers d'attaques cybercriminelles.

Un ancien employé de Petrobras a choisi de négocier sa peine avec le MPF, comme l'a révélé l'agence Reuters début février. Qu'espérez-vous tirer des confessions de ce trader qui se faisait appeler Batman ?

C'est la première fois que quelqu'un nous explique comment fonctionnaient les trames corruptives à l'interne de Petrobras (l'arrestation de l'ancien directeur des approvisionnements, Paulo Roberto Costa, ayant permis de documenter des arrangements contractuels plus structurels, n.d.l.r.). Je ne peux pas vous révéler le contenu du dossier, mais je peux vous assurer que les explications sont très précises, accompagnées de chiffres et de noms. Je suis confiant : cette contribution va nous permettre de progresser et de retracer le « dernier kilomètre de l'argent » (« *the last mile* », n.d.l.r.). Si Batman était apparu dès le

début des investigations, notre cas aurait été plus fort encore. À bien des égards, il a confirmé ce que nous savions déjà mais il a aussi le potentiel d'étendre l'enquête.

Vous suggérez que le MPF pourra remonter la chaîne de responsabilités pour s'attaquer à la direction des maisons de négoce ?

L'affaire Petrobras n'est pas un vol en solo (« *solo flight* », n.d.l.r.). Ce n'est pas l'initiative de quelques personnes travaillant au Brésil, les maisons de négoce ont été largement impliquées, mais nous ne savons pas encore quels membres de leur direction l'étaient en particulier.

En quoi la double perquisition genevoise était-elle nécessaire ?

En décembre 2018, nous avons cherché à obtenir des disques durs de Trafigura et Vitol. Les négociants nous ont affirmé qu'ils n'étaient pas en mesure de nous les fournir car toutes les données sont stockées en Suisse. Nous avons donc entamé une procédure d'entraide judiciaire avec les autorités helvétiques.

Les négociants ont donc refusé de coopérer ?

Exactement. Ils ont refusé de fournir leurs échanges d'e-mails internes ou avec les employés de Petrobras en invoquant la loi suisse sur la protection des données. Les autorités helvétiques nous ont confirmé que ces barrières n'en étaient pas. Nous avons alors demandé la perquisition.

Toute la communication des traders s'est pourtant basée sur ces deux points : 1) « nous collaborons pleinement avec les autorités » et 2) « nous ne pouvons commenter une affaire en cours »...

Je vous confirme que nous ne leur avons jamais interdit de s'exprimer. Les négociants ont une stratégie tout à fait

Marcelo Ribeiro de Oliveira

1978 Naissance à Goiânia, à 200 km de Brasília

1996–2003 Études de droit à l'Université de Brasília

2006 Procureur de la République au Ministère public fédéral brésilien (MPF)

2016 Doctorat à l'Université de Lisbonne (soutenance orale encore en attente)

2019 Nommé dans la « task force » du MPF chargé de l'opération Lava Jato, le 11 avril. Entre en fonction en juillet, demande l'aide de la justice suisse dans l'enquête contre Vitol et Trafigura.

compréhensible afin d'éviter un maximum de bruit médiatique. En même temps, ils auraient beaucoup à expliquer...

Avez-vous trouvé ce que vous étiez venus chercher en Suisse ?

Je ne le sais pas pour l'instant. J'ai parlé aujourd'hui (10 février 2020, n.d.l.r.) aux autorités suisses. Nous n'avons pas encore reçu toutes les données saisies qui doivent circuler à travers les canaux officiels. Mais nous sommes très confiants quant à leur utilité pour la suite de la procédure.

Nous avons été surpris de constater des différences cruciales entre les deux communiqués de presse du MPF. En décembre 2018, trois sociétés sont nommées – Trafigura, Vitol et Glencore – et les pots-de-vin supposés s'élèvent à environ 15,3 millions de dollars. Dans le dernier communiqué de novembre 2019, Glencore n'est plus nommée et les montants ont fondu à 2,85 millions de dollars pour Vitol et 1,5 million pour Trafigura. Que s'est-il passé ?

Nous n'avons pas oublié Glencore. Mais je ne suis pas autorisé à vous en dire plus pour l'instant. Concernant les différences entre les montants, il y a plusieurs explications. En 2018, il s'agissait d'une estimation basée sur les montants figurant dans les contrats. À la fin de l'année dernière, nous parlions des montants des pots-de-vin que nous avons déjà pu prouver. La première communication portait sur nos perspectives, la seconde sur l'état actuel de l'enquête... Mais pour être honnête, je pense que ces montants sont bas au regard de ce que nous pourrions encore prouver à l'avenir.

Il n'y a pour l'heure aucune procédure ouverte en Suisse. Vous le regrettez ?

Pas à ma connaissance, non. Mais les nouvelles données pourraient susciter l'intérêt des autorités suisses. Nous avons fourni des preuves à l'appui de notre demande d'entraide judiciaire. Avec ces informations, conjuguées aux données obtenues lors de la perquisition, les autorités suisses peuvent décider d'ouvrir une enquête, conformément à leurs compétences. J'espère qu'elles le feront. Même si nous ne travaillons pas comme une seule équipe, le fait de mener des investigations en parallèle nous permet de nous épauler mutuellement.

Justement, à quel point est-il compliqué de mener des procédures contre des multinationales dont le siège est en Suisse mais le cœur de leurs activités dans d'autres pays ?

Il est extrêmement compliqué d'obtenir une vision globale et d'établir la responsabilité de tous les acteurs. Jusqu'à présent, nous avons principalement enquêté sur les intermédiaires. Remonter la chaîne de responsabilités reste un grand défi. Et quand nous la remontons, il reste

difficile de confirmer si les acteurs sont au sommet de la hiérarchie ou s'ils agissent pour le compte de quelqu'un d'autre. Pour illustrer ce que je vous dis : il est possible que je ne sois jamais en mesure de pointer la responsabilité de Ian Taylor (actuel président de Vitol, dont il était le directeur opérationnel jusqu'en mars 2018, n.d.l.r.) ou de la direction des autres entreprises. Peut-être que les autorités suisses seront davantage en mesure de le faire... De manière générale, dans ce type d'affaires pénales, c'est une stratégie habituelle que de pointer du doigt le patron déjà décédé, ou de lui attribuer l'entièreté de la responsabilité des charges. Je ne dis pas que ce soit le cas pour Claude Dauphin (ancien directeur opérationnel de Trafigura, décédé en 2015, n.d.l.r.), mais je m'y attends.

Des rumeurs circulent laissant entendre que Glencore aurait été déplacée dans la 70^e procédure de Lava Jato ciblant les compagnies maritimes en raison de ses liens avec les armateurs grecs.

Tout est sous scellé. La seule chose que je peux vous dire est que Glencore a beaucoup de filiales.

En Suisse, la récente condamnation de Gunvor pour faits de corruption a confirmé que la direction de ces entreprises reste hors de portée. Le MPF brésilien en a-t-il tiré des conclusions ?

J'ai lu quelques articles dans la presse spécialisée. L'orientation prise par le Ministère public de la Confédération est la bonne. Faute de pouvoir prouver la responsabilité de tous les acteurs, il faut au moins que l'entreprise reconnaisse ses torts. L'insistance à vouloir atteindre la direction aurait pu faire échouer l'entier de la procédure. Il y a deux alternatives possibles : tenter de faire condamner la direction ou négocier une résolution afin d'au moins écarter les employés profondément mêlés aux faits illicites. La première option est plus « fancy » mais plus difficile à atteindre. Nous travaillons dans le même sens et la procédure pourrait déboucher sur une situation similaire.

L'actuel directeur général de Vitol, Russell Hardy, se montrait récemment confiant quant à une fin de procédure courant 2020. Cela signifie-t-il que vous négociez en parallèle une condamnation simplifiée avec les maisons de négoce ?

Je suis confiant quant à la possibilité de parvenir à un accord, tant avec Vitol qu'avec Trafigura. Cela ne dépend pas que de nous. Ce type d'affaires doit avoir une résolution rapide, car personne n'a à gagner d'une longue bataille juridique. Nous voulons récupérer tout ce qui s'est envolé dans la corruption. C'est une question d'intérêt public. Et je sais que les maisons de négoce veulent aussi en finir car cela représente un dommage réputationnel. Un accord satisfaisant les deux parties est probablement ce qu'il y aura de mieux.

Et la justice dans tout ça ?

À mon avis, une procédure au civil seulement ne mettrait pas la justice de côté. Prenons l'exemple de Batman : nous avons présenté des charges contre lui ici au Brésil. Vu qu'il collabore, son amende et sa peine privative de liberté seront diminuées. C'est la même perspective pour les sociétés qui coopéreront avec nous. La direction et les collaborateurs pourront être sanctionnés mais de façon limitée.

C'est donc votre message pour les négociants, « collaborez maintenant » ?

Dans cette affaire, nous allons prendre toutes nos responsabilités envers les citoyens brésiliens. Mais avec les traders, nous pouvons user de la méthode dure ou de la méthode douce. Les négociants peuvent collaborer ou se battre, les deux options sont valables. Nous sommes prêts pour les deux alternatives.

Les *colaborações premiadas*, les négociations de plaidoyer, ont été très critiquées au Brésil. Ceux qui passent à table sont suspectés de chercher à tirer le maximum de leurs confessions, en lâchant de grands noms ou en établissant d'audacieuses connexions...

Ce système n'est pas né au Brésil. Les objectifs sont toujours les mêmes : établir des responsabilités et dédommager les victimes, au nom de l'intérêt public. Quel serait cet intérêt ? Que de tels crimes ne soient plus commis et que les personnes ne soient plus encouragées à transgresser la loi. Les accords de coopération sont basés sur ces deux principes. Si un individu signe un tel accord, qu'il accepte de payer une forte amende, de passer un moment en prison et de nous fournir en plus des informations cruciales permettant de lancer de nouvelles investigations... C'est un cercle vertueux : je ne vois pas où est le problème. Et puis, nous travaillons sur des faits et non sur des interprétations. Je ne peux pas présenter de fiction au juge.

Dans certaines affaires, il peut pourtant être difficile de séparer les faits des commentaires.

Si un individu débarque et me déclare travailler pour une entreprise qui versait des pots-de-vin à des fonctionnaires de Petrobras, je réponds simplement « intéressant ». Maintenant, un autre individu m'annonce la même chose et fournit en plus les factures reçues par l'unité principale en dehors du Brésil, les mécanismes pour faire arriver l'argent, les numéros et échanges d'e-mails avec le nom des intermédiaires, c'est autre chose. Les gens peuvent considérer que nous signons de nombreux accords. Mais nous en refusons un nombre beaucoup plus important, la plupart parce qu'ils ne répondent pas à l'intérêt public mais uniquement à celui de la personne incriminée.

Certains voient Lava Jato comme un spectacle politique destiné à détruire les accomplissements du gouvernement précédent. Le fait que l'ancien juge Sergio Moro ait fini par rejoindre le gouvernement de Bolsonaro a alimenté leur argumentation. Qu'avez-vous à leur répondre ?

Laissez-moi vous répondre depuis ma perspective. Je suis là depuis dix mois, je n'ai jamais rencontré Monsieur Moro et je suis entouré de gens qui travaillent plus de 80 heures par semaine. J'admire ce qui a été accompli précédemment. Ce que je vois, c'est un engagement total en faveur de l'intérêt public. Je n'ai jamais eu l'impression que quelqu'un cherchait à tirer de l'argent, un intérêt privé ou une forme de célébrité de son travail. Nos procédures sont fondées sur des preuves solides. En cas de doute, nous renonçons à toute demande de collaboration judiciaire. Je pense que ces critiques sont politiquement biaisées. ■

Les travers de Lava Jato

L'ange blanc de la corruption a perdu de sa superbe. En juin 2019, le média *The Intercept* révélait une série d'échanges confidentiels entre le juge Sergio Moro et le procureur Deltan Dallagnol sur l'application Telegram. La fuite, connue au Brésil sous la déclinaison Vaza Jato (ou « fuite express »), a mis en lumière la collusion qui existait au plus haut niveau de la justice afin d'empêcher l'ancien président Lula de se représenter aux élections.

Depuis, Sergio Moro est devenu le ministre de la Justice de Jair Bolsonaro, donnant un peu plus de grain à moudre à tous ses détracteurs. Pourtant, les faits révélés par la tentaculaire opération anticorruption Lava Jato, qui se poursuit encore aujourd'hui aux quatre coins du Brésil, ont exposé au grand jour la corruption systémique des institutions brésiliennes.

Bananes : le prix à payer



© Ramiro Aguilar Villamarrin

Depuis des décennies, l'industrie de la banane est entachée de cas d'abus de pouvoir et de violations de droits humains. Les belles promesses des leaders du marché, en premier lieu celles du géant suisse Chiquita, ont-elles changé la donne ? Reportage au cœur des plantations des plaines équatoriennes.

ROMANO PAGANINI ET ALICE KOHLI

Une dizaine d'hommes sont assis aux abords d'un giratoire près de Machala. Ils discutent, surfent sur Facebook, attendent. Ils espèrent qu'un contremaître viendra leur proposer une *jornada* – une journée de travail – sur une bananeraie de la région. Dans tout l'Équateur, des milliers de personnes dépendent chaque jour de cette loterie.

À part la production de bananes, il n'y a quasiment pas de travail ici, nous expliquent les hommes du giratoire. Tout au plus quelques jours sur un chantier, de temps à autre. Quand nous demandons à un jeune homme de 17 ans quels sont ses autres moyens de subsistance, il répond ouvertement : « En vendant de la drogue. » Il parle de *basuco*, connu chez nous sous le nom de crack. Le *basuco* a un effet immédiat, il est relativement bon marché et provoque une dépendance rapide. « Pas surprenant que les jeunes en consomment », confirme un autre homme de 36 ans. « Ici, il n'y a aucune perspective d'avenir. »

Dans cette région des plaines équatoriennes, on cultive des bananes depuis le début du XX^e siècle. Depuis les années 1950, l'État andin est devenu le plus important exportateur de bananes et produit environ un tiers

des bananes commercialisées dans le monde. Quelque 5000 plantations de tailles très variées emploient plus de 200 000 personnes. Environ deux millions de personnes dépendent indirectement de la culture de bananes.

Exonération fiscale dans le canton de Vaud

La plupart des propriétaires écoulent leur production par des intermédiaires, qui la revendent à des négociants internationaux, tels que Chiquita. La société, qui fournit principalement l'Amérique du Nord et l'Europe, pilote ses opérations depuis Fort Lauderdale (Floride) pour le marché nord-américain, et le canton de Vaud pour l'Europe, depuis 2009.

Selon un reportage de la télévision suisse allemande réalisé en 2010, déménager le siège européen de Belgique en Suisse a permis à la société d'abaisser sa charge fiscale de 20 % à 2,5 % ! Elle avait alors élu domicile dans le canton de Vaud, juste avant l'échéance de la « Lex Bonny ». Cette loi permettait aux régions suisses plus faibles économiquement d'offrir dix ans d'exonération fiscale aux entreprises qui s'y installaient. Depuis,

l'exonération dont bénéficiait Chiquita a expiré. Dix ans après son installation à Rolle, le groupe a déménagé son siège de quelques kilomètres, à Étoy.

On ignore si un nouvel accord fiscal y a été négocié. Depuis 2014, Chiquita ne publie plus de chiffres, date à laquelle le groupe a été racheté par une joint-venture entre l'exportateur brésilien de jus d'orange Cutrale et la société Safra Group, qui détient aussi la banque suisse J. Safra Sarasin. Les nouveaux propriétaires ont retiré Chiquita de la bourse. Pour obtenir des informations actuelles sur la multinationale et ses fournisseurs, il faut s'adresser à des spécialistes du secteur, des producteurs et des employés. La société se contente de répondre aux questions des médias par des généralités.

Au cœur des plantations

Chiquita a une longue histoire, entachée de nombreuses accusations d'ingérence politique, d'entente cartellaire sur les prix, de violations de droits humains et même de soutien à des coups d'État. Aujourd'hui encore, des ONG font état de violations du droit du travail sur les bananeraies, notamment des intoxications aux pesticides et la répression des syndicats. Au début 2020, nous sommes partis en Équateur pour essayer d'en savoir plus.

En 2014, Chiquita s'est approvisionnée à hauteur de 18 % en Équateur. D'après les informations à notre disposition, le groupe ne détient quasiment pas de plantation dans le pays et s'approvisionne essentiellement par des intermédiaires. Ces achats sont basés sur des contrats à court terme, d'un à deux ans en général. Tous les ouvriers que nous avons rencontrés sur place avaient déjà travaillé pour des fournisseurs de Chiquita.

Des salaires de misère

Le plus difficile pour les personnes engagées à la récolte, ce sont les salaires, extrêmement bas, nous explique un journalier. En fonction du propriétaire, le salaire varie entre 20 et 25 dollars par jour, parfois moins. À temps plein, cela permet tout juste d'atteindre le salaire minimum légal de 400 dollars par mois – ce qui suffit à peine pour vivre. Or les propriétaires des plantations n'embauchent pas tous les jours le même nombre de personnes. Les moins chanceux sont payés en fonction de leur récolte, ce qui ajoute une énorme pression de rendement. Certains propriétaires embauchent des migrant-e-s de Colombie ou du Venezuela qui travaillent parfois pour 12 à 15 dollars par jour seulement. Pour une journée de huit heures, ce salaire représenterait 1,50 à 1,90 dollar de l'heure. « Mais les *jornadas* sont souvent plus longues », nous confie un travailleur. « Parfois jusqu'à dix ou douze heures par jour. »

De nombreuses personnes nous rapportent qu'il est rare que des contrats de travail soient signés et que les cotisations soient payées. En cas de maladie, de gros-

sesse, d'accident ou d'obligation familiale, le personnel n'est pas protégé et doit en assumer seul les conséquences. « Personne ne s'intéresse à nous », conclut l'un des hommes au bord de la route de Machala. Le risque de se faire licencier, de se retrouver sur une liste noire et de ne plus retrouver de travail est omniprésent. C'est pourquoi nous préférons utiliser des noms d'emprunt.

Les enfants, un groupe « potentiellement vulnérable »

Nous rencontrons Daniel sur une bananeraie. Enfant déjà, il emballait des régimes de bananes dans d'énormes sacs de plastique – l'une des tâches les plus pénibles. Les *enfundadores*, comme on les appelle ici, doivent sans cesse grimper sur des échelles, en redescendre, et recommencer. Ils sont exposés en permanence à des pesticides : les housses de plastique sont imprégnées de fongicides ou d'insecticides. Quand son grand frère lui a appris le métier, Daniel n'avait que douze ans. Les garçons devaient subvenir aux besoins de leur mère et de leurs frères et sœurs.

Le travail abusif des enfants reste une réalité dans l'industrie de la banane en Équateur. Les organisations de défense des droits humains ne sont pas les seules à dénoncer cette situation. Le ministère du Travail des États-Unis mentionne depuis des années les bananes équatoriennes dans sa liste des produits présentant un fort risque d'être produits en impliquant le travail abusif des enfants. Chiquita devrait avoir pris conscience depuis

Le travail abusif des enfants reste une réalité dans l'industrie de la banane en Équateur.

longtemps des risques élevés liés à son activité. Pourtant, la société se contente d'indiquer dans son rapport de durabilité 2019, qu'elle a « identifié les enfants comme un groupe potentiellement vulnérable ».

Daniel, qui travaille dans des bananeraies depuis son enfance, pourrait sûrement expliquer à la multinationale l'impact que ce travail a eu sur sa vie. Aujourd'hui âgé de 30 ans, Daniel emballe toujours des bananes, mais désormais sur une plantation bio qui n'utilise pas de pesticides de synthèse. Il en est très heureux, car les pesticides l'ont rendu gravement malade il y a une dizaine d'années : en réaction au contact avec les produits chimiques, son corps ne produisait plus assez de globules blancs. Un médecin l'avait alors averti qu'une simple grippe pouvait lui être fatale.

C'est pourquoi Daniel a pêché des fruits de mer pendant quelques années, avant de retourner travailler



Daniel travaille dans les plantations de bananes depuis l'âge de 12 ans (en haut). À Machalada, des journaliers attendent une embauche (à droite).



© Ramiro Aguilar Villamarín

dans les bananeraies. Il gagne aujourd'hui entre 25 et 30 dollars par jour et, même s'il n'a pas de contrat de travail, il fait figure de privilégié avec son emploi considéré comme permanent.

Un best-seller toxique de Syngenta

La majorité des producteurs de bananes utilisent des pesticides de synthèse, dont certains sont bannis depuis longtemps en Europe en raison de leur dangerosité. C'est le cas du paraquat, un herbicide extrêmement agressif, principalement commercialisé par le géant bâlois de l'agrochimie Syngenta sous le nom de Cerillo ou Gramoxone. Les personnes qui ont épandu du paraquat se plaignent de vertiges, de maux de tête ou de nausées. Ingérer une seule cuillère à café de cette substance est mortel. Pourtant, les autorités équatoriennes considèrent que le produit n'est que « modérément dangereux ».

Chiquita se vante de ne plus utiliser de paraquat depuis 1998. Toutefois, cela ne concerne que les plantations certifiées par la Rainforest Alliance. Quand on demande à la société si elle contrôle que ses nombreux fournisseurs équatoriens n'utilisent pas de paraquat, Chiquita se mure dans le silence.

Épandus par avion sur des habitations

Au loin, les moteurs de plusieurs petits avions se font entendre. Chaque jour, ils survolent les alentours de Machala, capitale autoproclamée de la banane, proche de la frontière péruvienne. À quelques mètres au-dessus du sol, ils pulvérisent des pesticides sur les monocultures qui s'étendent à perte de vue. Aux abords des

plantations : des écoles, des habitations et des routes. Le poison ne se dépose pas seulement sur les feuilles de bananiers : il pollue aussi les jardins privés et les rivières, les parkings et les terrains de sport, les places de jeux et les eaux souterraines. Francisco fait partie des personnes exposées à ces produits chimiques agressifs. L'année dernière, ce médecin de 26 ans a effectué un stage à la campagne, près des zones pulvérisées par avion. Lors de ses consultations dans les campagnes, il s'est rendu compte que, au fil des années, les monocultures de bananes s'étaient étendues, parfois jusque sous le porche des maisons. Il a rapidement été frappé par le nombre de personnes souffrant d'urticaire ; une à deux fois par mois, il traitait des patients se plaignant de démangeaisons, de papules ou de lèvres gonflées. « Quand j'ai dû être hospitalisé à cinq reprises pour les mêmes symptômes, peu de temps après mon arrivée dans la région, j'ai commencé à m'inquiéter. » Enfant de la ville, il n'avait jamais été en contact direct avec des pesticides auparavant, et n'avait jamais fait d'allergie.

Du poison dans l'air

Les travailleurs et travailleuses agricoles rencontrés sur place confirment qu'ils se trouvent souvent au beau milieu des bananeraies quand les avions épandent des pesticides, et qu'ils doivent alors se couvrir d'un bout de tissu de fortune. Ils devraient pourtant être avertis avant le passage des avions et quitter les plantations pendant douze à quarante-huit heures. Mais dans les faits, ils essaient après l'épandage de se nettoyer les yeux et de se débarrasser tant bien que mal du mélange huileux qui leur colle à la peau.



Les plantations de bananes s'étendent jusque sous le porche des maisons.

En cas de maux de tête ou d'étourdissement, ils essaient de résister juste à la limite de perdre connaissance. L'histoire de cette jeune femme de la région qui s'était accidentellement renversé de l'eau contenant des granulés de chlore sur la poitrine, le ventre et les jambes, en lavant des bananes, est symptomatique. Craignant de perdre son travail, elle n'a pas osé quitter son poste pour se changer, et le liquide désinfectant lui a brûlé la peau pendant des heures.

Sept jours plus tard, quand les douleurs sont devenues insupportables, elle a consulté Francisco. Son diagnostic : brûlures au second degré. « Par peur de perdre leur emploi, ces personnes tentent de dissimuler les accidents du travail et ne viennent consulter que lorsqu'il n'y a plus d'autre choix », déplore le médecin.

Le règne des pots-de-vin

Nous rencontrons Andrea, qui cultive des bananes bio. Dès le départ, elle a voulu éviter les engrais et les pesticides de synthèse. En 2017, elle a commencé à vendre ses fruits à Chiquita à travers une coopérative. « Nous avons eu des problèmes depuis le début avec Chiquita », nous raconte-t-elle. « Des palettes entières nous étaient retournées pour des raisons peu convaincantes. Cela représentait tout de même une cinquantaine de cartons de bananes. »

Les motifs invoqués : un poids insuffisant ou de minuscules imperfections sur quelques fruits. « Mais si l'on mettait suffisamment d'argent sur la table pour le contrôleur de Chiquita, le problème était réglé. » Andrea a dû déboursier régulièrement plusieurs centaines de dollars pour que sa marchandise soit acceptée. Aujourd'hui, les

intermédiaires sont un peu plus prudents car des caméras de surveillance ont été installées dans les entrepôts. « Les affaires se feront maintenant dans les couloirs. »

Enver est ingénieur agronome et se penche sur l'industrie de la banane depuis des années. Il nous reçoit dans son bureau près de la métropole économique de Guayaquil. Les bras appuyés sur le dossier de sa chaise, il a l'air tendu lorsqu'il nous explique ce que beaucoup pensent tout bas : « L'industrie de la banane fonctionne comme une mafia. La moitié des affaires se font légalement, le reste se passe sous la table. » Dans un premier temps, Enver ne voulait pas nous parler – et surtout pas aborder les pratiques de Chiquita, pour qui il a travaillé pendant plusieurs années. Il était chargé de contrôler les plantations, les systèmes d'irrigation et le désherbage chez les fournisseurs, ainsi que de vérifier l'état des fruits entre la récolte et l'expédition.

Lorsque nous lui expliquons les objectifs de notre enquête, le quadragénaire accepte de répondre à nos questions. « Il ne s'agit pas du problème d'une seule entreprise, mais de tout un système. » Son supérieur chez Chiquita n'était que l'un des nombreux individus à encaisser des pots-de-vin – tant de la part des intermédiaires que des coopératives de producteurs qui leur sont étroitement liées.

Des bananes pas si bio

Face à cette situation, l'une des stratégies consiste à vendre des bananes issues de l'agriculture conventionnelle en les faisant passer pour des fruits bio, dont la production est nettement plus faible. C'est une pratique



Avec Dole et Fyffes, Chiquita est l'une des trois principales multinationales qui exportent des bananes depuis l'Équateur.



© Ramiro Aguilar Villamarín

très répandue, nous explique Enver. La demande de bananes bio est forte, mais la production conventionnelle revient moins cher. « Dans ces cas-là, mon chef n'était pas regardant », se souvient Enver. Il achetait des bananes issues de l'agriculture conventionnelle à sept dol-

lercent sur leurs fournisseurs est énorme et ces derniers la répercutent sur les producteurs. Les propriétaires des plantations portent seuls la responsabilité d'assurer la santé et les moyens de subsistance des personnes qui s'échinent dans les bananeraies.

L'industrie de la banane fonctionne comme une mafia. La moitié des affaires se font légalement, le reste se passe sous la table.

lars le carton, mais indiquait un prix d'achat de neuf dollars dans sa comptabilité. « Les deux dollars de différence, il les partageait avec l'intermédiaire. L'opération, répétée pour plusieurs centaines de cartons, laissait une somme rondelette à la fin de la semaine. »

Les fournisseurs sous pression

Santiago, un intermédiaire de la région de Machala, qui vend un tiers de ses bananes à Chiquita, accepte de nous montrer ses contrats avec la multinationale, à condition que cette dernière donne son accord. Chiquita ne réagira pas à sa demande.

Travailler avec des intermédiaires comporte de nombreux avantages. Chiquita n'a pas à s'occuper de la paperasse. Les intermédiaires doivent prendre eux-mêmes en charge les contrôles douaniers. En cas de retard dans le chargement d'un conteneur, qui transporte environ 1000 cartons de bananes (soit entre 20 et 22 tonnes), c'est une perte de 10 000 dollars d'un coup, déplore Santiago. Chiquita, elle, s'en sort indemne. Si des palettes entières sont refusées pour une imperfection quelconque, les bananes finissent dans les mangeoires de porcs ou de vaches. La perte est ici encore à la charge de l'intermédiaire, selon Santiago. La pression que les multinationales

Le cynisme de Chiquita

Dans son dernier rapport de durabilité, Chiquita écrit : « Nous exigeons de notre personnel et de toutes les personnes qui agissent en notre nom – y compris nos partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires de services, mandataires indépendants et chacun de leurs sous-traitants – le respect de toutes les lois et de tous les règlements dans les pays où eux-mêmes et Chiquita sont actifs. » Le respect des lois est une évidence qui devrait se passer de mention spécifique. Mais surtout, l'industrie de la banane est dominée depuis plus d'un siècle par de puissantes multinationales qui sont en mesure de dicter les règles du jeu. À plusieurs reprises, elles sont allées jusqu'à s'immiscer dans la politique pour s'assurer des conditions favorables.

Pour améliorer les conditions de travail dans les pays producteurs, il faut davantage que de belles brochures sur la durabilité. Et les mesures volontaires ne font manifestement pas évoluer la situation. Il faut introduire des règles contraignantes et soumettre les leaders du marché, dont fait partie la société suisse Chiquita, à un devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains, comme le demande l'initiative pour des multinationales responsables. En effet, pour déterminer quelles sont les mesures à prendre pour prévenir les violations de droits humains et du droit du travail, ces sociétés doivent analyser régulièrement les conséquences problématiques de leurs activités sur leur chaîne d'approvisionnement.

Les entreprises devraient aussi être tenues de rendre compte des risques identifiés, ainsi que des mesures prises pour y remédier. L'industrie de la banane devrait en premier lieu se pencher sur les graves pro-

blèmes qui gangrènent le secteur : travail abusif des enfants, corruption, intoxications aux pesticides ou encore absence de contrats de travail et de protection sociale chez les fournisseurs.

Selon les témoignages que nous avons recueillis sur place, ces abus seraient monnaie courante. Dans le cadre de notre enquête, nous n'avons identifié aucun élément indiquant que la situation serait fondamentalement différente dans les plantations où Chiquita s'approvisionne. C'est pourquoi nous pouvons partir du principe que la société est confrontée à des problèmes similaires en Équateur. Impossible toutefois de savoir dans quelle mesure la multinationale est consciente des risques, les analyse, et prend des mesures pour prévenir les violations de droits humains et du droit du travail. Chiquita n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Vivement lundi


À Pasaje, un village près de Machala, peu après 5 heures du matin, près de 80 personnes sont assises sur le bord

du trottoir, sur des bancs ou appuyées contre une balustrade. Elles bavardent, scrutent la place et dévisagent tout nouveau venu. Ceux qui n'ont pas conclu de contrat oral la veille espèrent encore trouver du travail pour la journée d'ici à 6 h 30.

D'expérience, chacun sait que les meilleurs jours de la semaine, le mercredi et le jeudi, sont déjà passés. « Ça devrait être difficile aujourd'hui », nous confie Ernesto en souriant. Il travaille depuis des décennies dans les bananeraies. Père de sept enfants et grand-père de quatorze petits-enfants, il a 67 ans et travaille encore : « Je n'ai pas d'autre choix. » Le système de retraite fonctionne mal en Équateur : le peu d'argent que certains obtiennent ne suffit pas pour vivre.

Soudain, un camion s'arrête sur la place. Les travailleurs recrutés la veille grimpent à bord et s'accrochent à des barres de métal. Les autres les regardent s'éloigner. Ernesto rentre chez lui, comme la plupart des hommes qui attendaient à ses côtés. Il ne peut qu'espérer que la chance lui sourira lundi prochain. ■





Les milliards toxiques des géants de l'agrochimie

© Ramiro Aguilar Villamarín

La dernière enquête de Public Eye, menée en collaboration avec Unearthed, a révélé que les cinq plus grosses sociétés agrochimiques au monde réalisent un tiers de leurs ventes de pesticides grâce à des substances extrêmement toxiques pour la santé ou l'environnement. Leurs terrains de jeu privilégiés ? Des pays en développement et émergents, où les réglementations sont plus faibles et les risques plus élevés.

LAURENT GABERELL ET GÉRALDINE VIRET

Le Monde et le *Canard Enchaîné* en France, *The Guardian* en Grande-Bretagne, *Der Spiegel* et *ARD/Monitor* en Allemagne, sans oublier le *19h30* (RTS) et d'autres médias en Suisse : notre enquête sur les ventes de pesticides extrêmement dangereuses réalisées par les mastodontes de l'agrochimie a fait du bruit dans plusieurs grands titres de la presse européenne. Il faut dire que ces révélations, publiées en février avec *Unearthed*, la cellule investigation de Greenpeace UK, mettent à mal les vieilles rengaines d'une industrie engluée dans le déni et la désinformation.

Dans les rôles principaux : BASF, Bayer, Corteva, FMC et Syngenta. Ensemble, ces multinationales allemandes, états-uniennes et suisses contrôlent 65 % du vertigineux marché mondial des pesticides, devisé en 2018

à 57,6 milliards de dollars. Réunies au sein du puissant lobby CropLife International, qui pèse de tout son poids sur les débats internationaux autour de la régulation des pesticides, elles veulent nous faire croire que leurs « produits phytosanitaires » permettent de nourrir la planète de manière durable, tout en garantissant la sécurité des agriculteurs et agricultrices, des populations locales et de l'environnement. Nous avons voulu vérifier.

Une analyse pionnière

Pendant plusieurs mois, nous nous sommes plongés dans des données exclusives obtenues auprès de la société d'analyse de marché Phillips McDougall, qui détaillent 23,3 milliards de dollars de ventes de pesti-

cides utilisés dans l'agriculture en 2018. Ces données couvrent environ 40 % du marché mondial et documentent les ventes des produits les plus utilisés dans les principaux marchés (43 pays). Nous les avons analysées en utilisant la liste des pesticides extrêmement dangereux établie par le réseau international Pesticide Action Network (PAN), qui s'appuie sur les évaluations d'agences gouvernementales et internationales.

Verdict ? Contrairement aux affirmations de CropLife International, ses cinq fers de lance sont les champions des pesticides les plus toxiques et les plus controversés au monde.

Les chiffres noirs des pesticides

Notre analyse montre qu'en 2018, ces sociétés ont généré 35 % de leurs ventes avec des pesticides présentant des niveaux de risques extrêmement élevés pour la santé ou l'environnement. Cela représente 4,8 milliards de dollars sur les 13,4 milliards de ventes du « Club des cinq » couvertes par les données. Si les montants réels sont certainement bien plus élevés, une analyse plus poussée de ces chiffres noirs permet de prendre la mesure des dangers auxquels les êtres humains et la nature sont exposés, en particulier dans les pays en développement et émergents.

Cancers, malformations congénitales et troubles de la fertilité

Alors que CropLife International affirme que ses membres « innovent pour remplacer les pesticides extrêmement dangereux par de nouveaux produits moins toxiques », notre analyse suggère que BASF, Bayer, Corteva, FMC et Syngenta ont réalisé 22 % de leurs ventes avec des substances pouvant avoir des effets dévastateurs sur la santé en cas d'exposition répétée et à long terme, même à de faibles doses. Au menu : 54 pesticides classés cancérigènes probables, toxiques pour la reproduction ou perturbateurs endocriniens par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou les agences d'évaluation européennes et états-uniennes. Leurs ventes ont rapporté au moins la bagatelle de 3 milliards de dollars en 2018 aux géants de l'agrochimie.

En tête de ce triste classement : le très controversé glyphosate, désigné « cancérigène probable pour l'humain » par le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS en 2015. On citera encore le plus confidentiel époxiconazole, un fongicide signé Bayer qui cumule les dangers chroniques les plus inquiétants. Il est non seulement classé « cancérigène probable » par l'Agence états-unienne de protection de l'environnement (US EPA), mais aussi toxique pour la reproduction par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Cette substance est toujours autorisée dans l'UE et en Suisse, bien que la France l'ait récemment interdite (*lire encadré*).

Ces pesticides qui empoisonnent les agriculteurs

Notre analyse des données de Phillips McDougall révèle aussi qu'en 2018, ces cinq sociétés ont réalisé 4 % de leurs ventes, soit quelque 600 millions de dollars, avec des substances à la toxicité aiguë extrêmement élevée pour les êtres humains. Syngenta est responsable des deux tiers de ces ventes.

Au total, 21 pesticides présentant des niveaux élevés de toxicité aiguë figurent parmi les produits vendus des membres de CropLife. La substance la plus vendue est un insecticide commercialisé par Syngenta : la lambda-cyhalothrine. Toujours autorisée en Suisse et dans l'Union européenne, elle est classée « mortelle en cas d'inhalation » par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Mentionnons aussi le paraquat, une « vieille gloire » du géant bâlois, interdit sur le sol helvétique depuis plus de trente ans. Également associé à la maladie de Parkinson, cet herbicide, dont une seule gorgée peut tuer, est à bien des égards le plus emblématique de ces poisons.

Contrairement aux affirmations de CropLife International, ses cinq fers de lance sont les champions des pesticides les plus toxiques et les plus controversés au monde.

Des substances aussi dangereuses ne peuvent en aucun cas être utilisées de manière sûre, en particulier dans des contextes de pauvreté et sous des climats tropicaux. Selon les estimations de l'OMS, les pesticides causeraient chaque année quelque 25 millions d'intoxications aiguës, dont 220 000 morts. Mais ces chiffres datent de 1990 ! « Nos recherches en cours indiquent que le problème est bien plus important aujourd'hui, en raison de l'explosion de l'utilisation des pesticides dans les pays en développement ces trente dernières années », explique Meriel Watts, conseillère scientifique et politique au sein du réseau PAN.

Les tueurs d'abeilles

Alors que l'effondrement de la biodiversité affole les scientifiques du monde entier, notre analyse montre que les géants de l'agrochimie ont généré 10 % de leurs ventes grâce à des substances hautement toxiques pour les abeilles. Cela représente quelque 1,3 milliard de dollars pour 37 pesticides. Les produits phares ? Le thiaméthoxame de Syngenta et l'imidaclopride de Bayer, deux néonicotinoïdes interdits dans les champs au sein de l'UE et en Suisse en 2018, à l'issue d'une bataille judiciaire acharnée. Numéro un, encore, le géant bâlois est responsable de près de la moitié de ces ventes de « tueurs d'abeilles ».

Au Brésil, première destination de telles substances, 500 millions d'abeilles sont mortes l'an dernier en trois mois. La principale cause était l'exposition aux néonicotinoïdes ainsi qu'au fipronil, un insecticide commercialisé par Bayer et BASF, selon une enquête des ONG brésiliennes Agência Pública et Repórter Brasil.

« Colonialisme moléculaire »

Notre enquête révèle que les pays en développement et émergents sont les terrains de jeu privilégiés de ces multinationales, qui y réalisent près de 60 % de leurs ventes de pesticides classés « extrêmement dangereux ». Elles profitent de la faiblesse des réglementations pour continuer à vendre des produits interdits en Suisse et dans l'UE. « C'est du colonialisme moléculaire », critique Larissa Bombardi, auteure d'un atlas des pesticides au Brésil, premier utilisateur mondial.

Au pays de Jair Bolsonaro, 49 % des ventes de Syngenta, Bayer et C^{ie} concernent des pesticides extrêmement dangereux. En Inde, cette part atteint même 59 %. Elle tombe à 11 % et 12 % en France et en Allemagne, les deux principaux marchés européens des membres de CropLife. Christopher Portier, toxicologue de renommée internationale, réagit à cette géographie des pesticides mise en lumière par notre enquête : « Je trouve dérangeant que le monde occidental semble tirer un si grand profit de la vente de produits dont il ne veut pas dans sa propre cour. » Pour lui, cette situation est d'autant plus grave que « les personnes qui vivent dans les pays à faible et moyen revenu ont des degrés d'exposition plus forts et, de ce fait, des risques plus élevés de maladies chroniques et d'intoxications aiguës ».

Au Brésil, près de deux tiers de ces ventes sont destinées aux immenses champs de soja cultivé pour nourrir le marché mondial du fourrage pour les poulets, les porcs, les vaches et le poisson. L'expansion incontrôlée des monocultures, dépendantes des produits chimiques, est à l'origine de la déforestation dans des régions qui représentent certains des puits de carbone et des points chauds de la biodiversité les plus importants au monde : la forêt amazonienne et le Cerrado.

Des promesses non tenues

Pour Baskut Tuncak, Rapporteur spécial des Nations unies sur les substances toxiques et les droits humains, il est clair que les fabricants de pesticides n'ont pas respecté leur promesse d'éliminer les substances les plus toxiques. « Qu'ils empoisonnent les travailleurs, détruisent la biodiversité, contaminent l'environnement ou s'accumulent dans le lait maternel, les pesticides extrêmement dangereux n'ont rien de durable. Ils auraient dû être retirés du marché depuis longtemps », conclut-il. ■

Notre enquête complète est disponible sur :
publiceye.ch/ventes-pesticides



Des tonnes de pesticides extrêmement dangereux dans les champs suisses

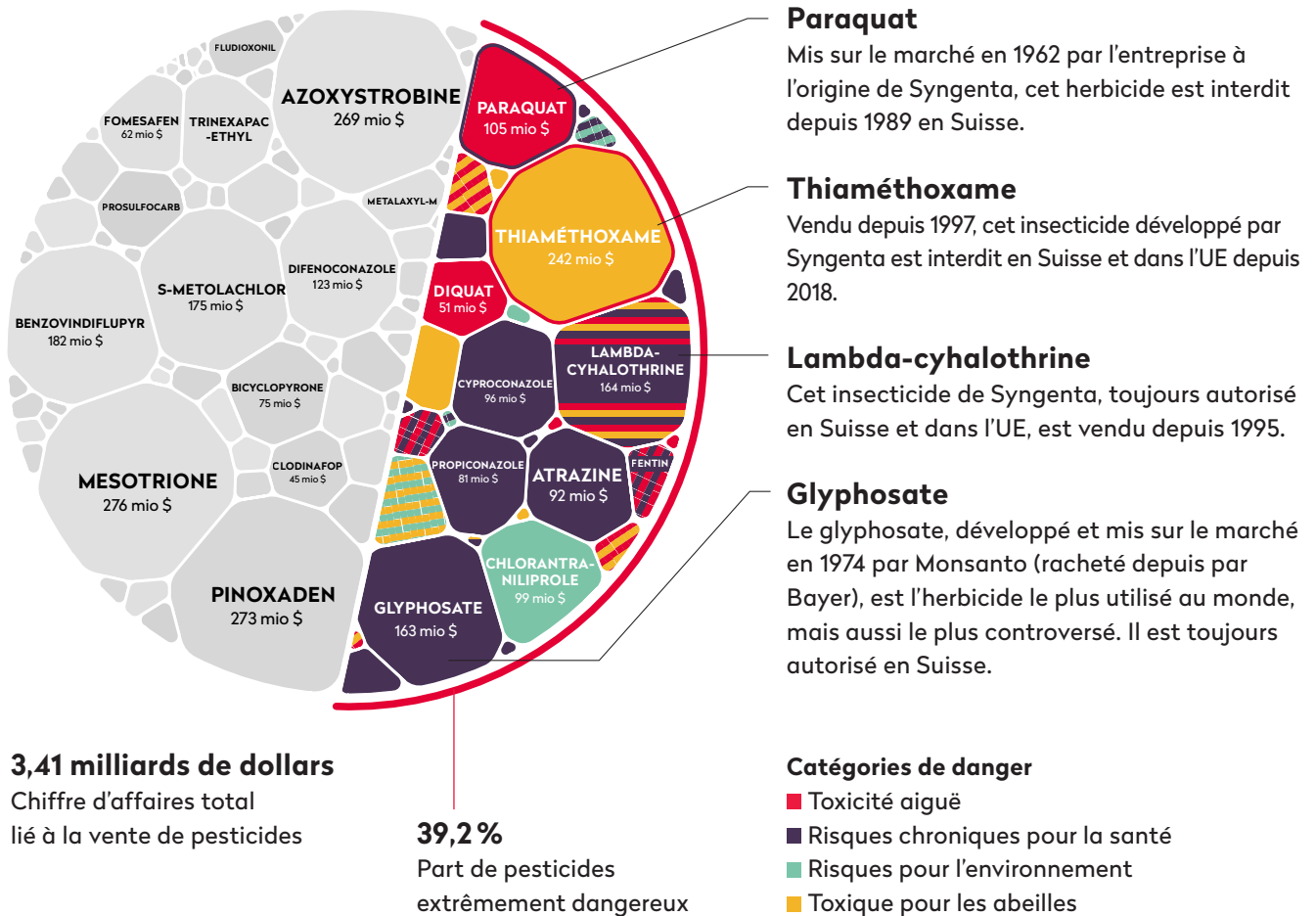
Comme les données de Phillips McDougall ne couvrent pas la Suisse, nous avons croisé les informations publiées par les firmes avec les statistiques de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) concernant les ventes de pesticides en Suisse en 2018. Résultat ? Les membres de CropLife vendent dans notre pays 26 substances figurant sur la liste noire de PAN. Treize de ces pesticides extrêmement dangereux sont commercialisés par Syngenta.

Derrière le glyphosate, de loin le plus utilisé dans les champs helvétiques (152 tonnes), on trouve le mancozèbe (65 tonnes). Ce fongicide, principalement épandu

sur les champs de blé et de pommes de terre, a été classé « cancérigène probable » par l'US EPA, et l'Autorité européenne de sécurité des aliments a récemment conclu qu'il s'agit d'un perturbateur endocrinien. Selon l'OFAG, interrogé par la RTS, le mancozèbe tout comme l'époxiconazole « devraient faire l'objet d'un réexamen prochainement dans l'UE. Les conclusions de ce réexamen seront analysées et les mesures nécessaires seront prises. » La Suisse a récemment interdit l'utilisation de deux pesticides extrêmement dangereux vendus par les membres de CropLife : le chlorpyrifos et le chlorothalonil.

Les best-sellers toxiques de Syngenta

Selon les données de la société d'analyse de marché Phillips McDougall (2018), les ventes de pesticides de Syngenta s'élèvent à 3,41 milliards de dollars. Les pesticides extrêmement dangereux représentent 40 % de ce montant et les quatre principales substances ont rapporté plusieurs centaines de millions de dollars au géant bâlois de l'agrochimie.



© Nadieh Bremer (Visual Cinnamon)

Les réponses de CropLife

Contacté, CropLife International explique « ne pas commenter des aspects liés à des produits spécifiques ou aux intérêts commerciaux de ses membres ». Le lobby rejette la liste de PAN et affirme notamment qu'il est normal qu'un pesticide ne soit pas homologué dans certains pays pour des raisons économiques ou parce que le produit n'y est pas nécessaire.

Bayer a aussi réagi, expliquant « procéder à des évaluations des risques sur son portefeuille partout dans le monde, selon des standards et des méthodologies de haut niveau, et en fonction des réalités agronomiques spécifiques des pays où elle opère ». Toutes les autres firmes nous ont renvoyé à la réponse de CropLife.

Les réponses complètes sur publiceye.ch/ventes-pesticides

Les maladies rares, nouveau filon de la pharma

Longtemps délaissés par les géants pharmaceutiques, les traitements « orphelins » pour des maladies rares ont le vent en poupe. Avec ses thérapies faisant appel à la manipulation génétique, le géant bâlois Novartis en est l'un des fers de lance. Un choix qui se révèle très rentable malgré le nombre limité de malades.

PATRICK DURISCH

Novartis possède le traitement le plus cher du monde : 2,1 millions de dollars la dose ! C'est le prix du Zolgensma contre l'amyotrophie spinale infantile (SMA), une maladie génétique rare touchant un enfant sur 10 000 et qui entraîne une dégénérescence musculaire, une détresse respiratoire puis le décès. Cette thérapie génique n'est pour l'heure commercialisée qu'aux États-Unis, mais le scandale est mondial. Et ceci pour plusieurs raisons.

D'abord, Novartis n'a pas contribué au développement de ce traitement mis au point grâce aux dons du Téléthon. Le géant bâlois a simplement racheté pour plus de 8 milliards de dollars la start-up qui le développait. Le prix exigé est le fruit d'une pure spéculation financière.

Le prix exorbitant de 2,1 millions de dollars la dose de Zolgensma exigé par Novartis est le fruit d'une pure spéculation financière.

Ensuite, Novartis a le culot d'affirmer que ces 2 millions de francs sont une « bonne affaire » sur le long terme par rapport au coût du traitement existant, alors qu'il est impossible à ce stade de savoir combien de temps l'effet d'une seule injection de Zolgensma dure vraiment.

Une loterie cynique

Enfin, le géant bâlois n'a rien trouvé de mieux que de lancer, au début 2020, une cynique loterie pour désigner les enfants susceptibles de recevoir un traitement gratuit dans les pays où le Zolgensma n'est pas encore homologué (la Suisse en fait partie). Décider de la vie ou de la mort d'un enfant par un tirage au sort, c'est du jamais vu ! Public Eye a vertement critiqué Novartis devant ses

propres actionnaires à la fin février à Bâle pour ces agissements se situant bien loin de la responsabilité éthique dont Novartis se gargarise tant dans sa communication.

Un traitement contre la mucoviscidose toujours pas remboursé

Lorsque la firme états-unienne Vertex annonce en 2016 l'homologation d'un nouveau médicament contre la mucoviscidose, l'Orkambi, l'espoir renaît parmi les quelque 1000 personnes atteintes en Suisse de cette maladie génétique. Si le traitement ne guérit pas de la maladie, qui affecte dès l'enfance les poumons et l'appareil digestif, il en ralentit la progression, offrant ainsi une alternative moins lourde que le traitement symptomatique actuel. Quatre ans plus tard, l'Orkambi n'est toujours pas remboursé automatiquement par l'assurance de base, contrairement à nos pays voisins.

En cause, son prix de 160 000 francs par an, qui « ne répond pas aux critères d'économicité » selon les autorités suisses, le traitement devant être pris à vie. Plusieurs rounds de négociation (tenus secrets) n'ont toujours pas abouti, alors que point à l'horizon l'homologation en Suisse d'un nouveau traitement de cette même compagnie réputé encore plus efficace, le Trikafta, dont le prix aux États-Unis a été fixé à... 310 000 francs par an !

Les malades pris en otage

Des parlementaires et des groupes de patient-e-s ont critiqué les autorités suisses, mais peu questionnent le prix injustifié exigé par la pharma, pourtant à l'origine du problème. Or, ces traitements ont été mis au point grâce à l'investissement des pouvoirs publics et d'organisations philanthropiques comme la Cystic Fibrosis Foundation. Sans eux, il n'y aurait jamais eu d'Orkambi. Mais la firme reste intransigeante sur la question du prix, prenant ainsi les malades en otage.

Suivant l'exemple du Royaume-Uni, où deux actions similaires avaient forcé Vertex à baisser le prix de l'Orkambi afin qu'il soit pris en charge, Public Eye a demandé aux autorités suisses de recourir à la licence obligatoire alors que des parents d'enfants atteints se mobilisent pour mettre en place un « buyer's club » pour importer à titre personnel en Suisse une version générique bien moins chère. De son côté, la Société suisse pour la mucoviscidose (CFCH) a annoncé début février avoir résilié le contrat de parrainage qu'elle avait avec Vertex – un geste fort et inédit pour une association de patient.e.s en Suisse.

Un statut clairement dévoyé

De plus en plus de voix critiques s'élèvent au niveau européen face à ces abus. Emmenées par le ministre de la santé des Pays-Bas, échaudé par des cas récents comme

celui du Lutathera de Novartis contre un type de tumeur neuro-hormonale qui a profité de son exclusivité commerciale pour multiplier par six son prix alors qu'il est issu de la recherche publique, ces autorités demandent une révision des règles pour les traitements orphelins. Si elles ne mettent pas en doute la nécessité de promouvoir la R&D sur des maladies rares par des mesures incitatives, les autorités veulent limiter la privatisation sans scrupule de la recherche publique par les pharmas et les prix injustifiés. Il s'agit de faire valoir des clauses d'accessibilité (un prix final abordable) pour des traitements orphelins développés grâce aux fonds publics.

En Suisse, rien de tel pour l'instant mais nos autorités seraient bien avisées d'ouvrir ce débat également, sous peine de voir s'ancre davantage une médecine à plusieurs vitesses. ■

Médicament orphelin : un statut avantageux

Avec les progrès du séquençage génétique et l'avènement de la médecine personnalisée, les géants pharmaceutiques redoublent d'efforts pour mettre au point des traitements contre les maladies rares, un domaine longtemps délaissé car jugé trop peu lucratif. Le Glivec, cet anticancéreux de Novartis contre une forme rare de leucémie, aura joué un rôle de déclencheur, montrant qu'un « médicament orphelin » peut rapporter plus d'un milliard de dollars par an (54 milliards depuis son lancement).

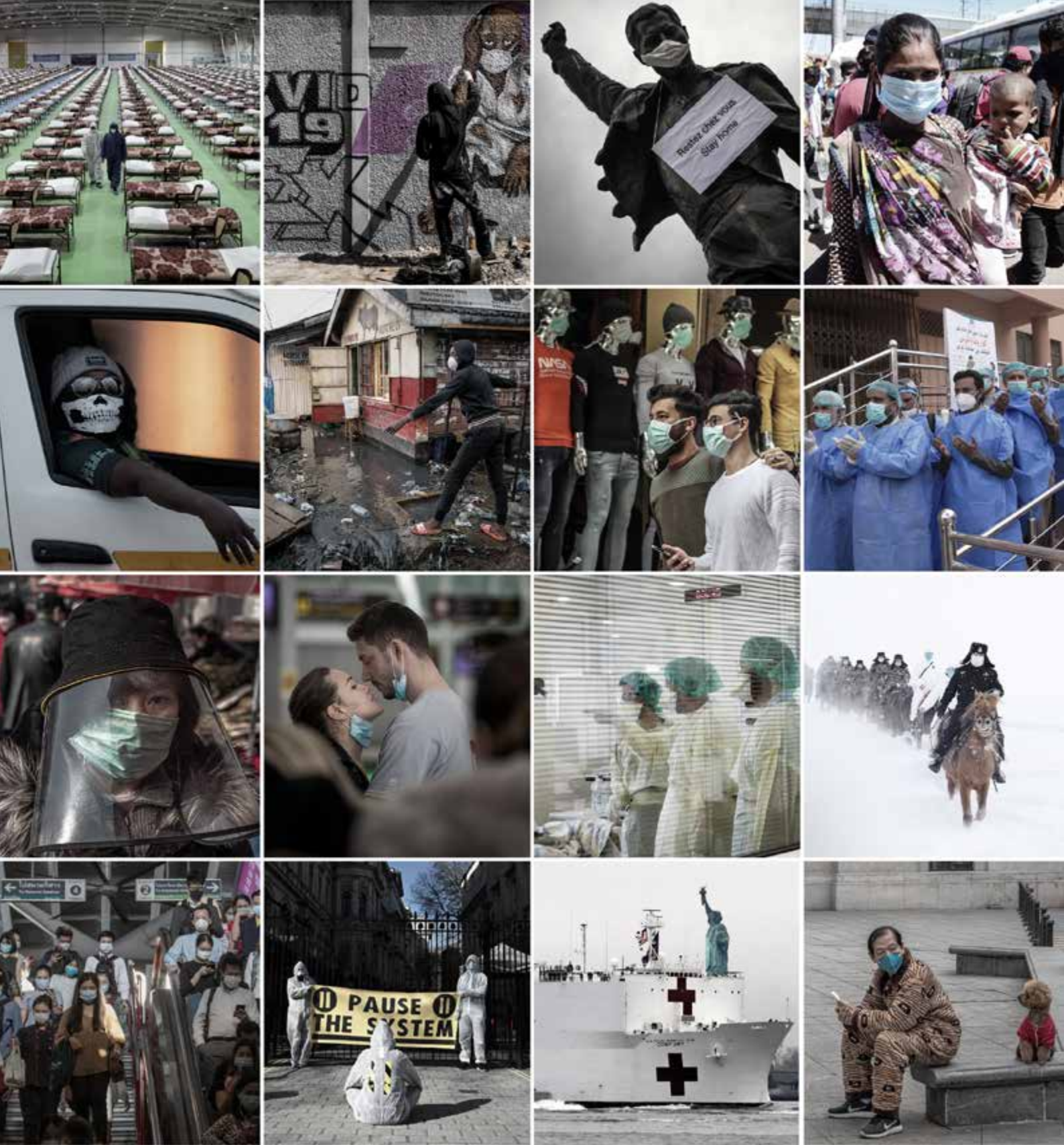
Le statut de traitement « orphelin » (*orphan drug*) est accordé lorsqu'il concerne une maladie n'affectant pas plus de cinq patient.e.s sur 10 000. Initialement lancé outre-Atlantique en 1983 pour encourager la recherche et le développement (R&D) sur les quelque 7000 maladies rares répertoriées, ce statut spécial a ensuite été repris en Suisse et dans l'Union européenne (UE) dans les années 2000.

Depuis, le nombre d'autorisations de mise sur le marché (ou homologations) de médicaments orphelins n'a cessé d'augmenter : en 2018, il a presque doublé par rapport à 2017, passant de 12 à 21 dans l'UE et de 24 à 42 aux USA, soit plus de 50 % de toutes les homologations. En Suisse, 14 traitements orphelins ont été autorisés par Swissmedic en 2019, soit environ 47 % des nouvelles molécules homologuées.

Le statut « orphelin » s'accompagne d'avantages commerciaux non négligeables :

- Une homologation simplifiée, donc plus rapide et moins contraignante.
- Une période d'exclusivité commerciale (monopole) pouvant prolonger celle des brevets.
- Des coûts de développement plus bas, en raison de la durée raccourcie des essais cliniques et du nombre limité de participant.e.s.
- La R&D pour des maladies rares bénéficie de financements publics conséquents ainsi que de la générosité publique (par exemple via le Téléthon).
- Il permet de jouer sur la dimension émotionnelle, en laissant le soin aux groupements de patient.e.s concernés de s'indigner et faire pression sur les autorités au moment de négocier le prix.

L'envolée des prix ne connaît dès lors plus aucune limite, sans aucun lien avec l'investissement propre réellement consenti. En d'autres termes, nous payons donc ces médicaments deux fois, via nos impôts et le prix final surfait.



Depuis cinquante ans, l'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays pauvres. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Forte du soutien de ses quelque 25000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne, tél. +41 (0)21 620 03 03, contact@publiceye.ch, compte postal 10-10813-5

publiceye.ch

[@PublicEyeSuisse](https://www.instagram.com/publiceye.ch) [PublicEyeSuisse](https://www.facebook.com/PublicEyeSuisse) [@publiceye.ch](https://www.instagram.com/publiceye.ch)



Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye